



Bulletin Officiel

N°7047 Mercredi 07 Février 2024

www.cmf.tn

29^{ème} année

ISSN 0330 – 7174

AVIS DES SOCIETES

INFORMATIONS POST AGO

BANQUE ZITOUNA

3

DEMARRAGE DES SOUSCRIPTIONS

FCPR PROSPER+CEA

4

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM

6

ANNEXE I

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE (MISE A JOUR EN DATE DU 08/01/2024)

ANNEXE II

COMMUNQUES DE PRESSE

ATTIJARI BANK : APPEL A CANDIDATURE AU POSTE D'ADMINISTRATEUR REPRESENTANT DES ACTIONNAIRES MINORITAIRES, AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA BANQUE ATTIJARI DE TUNISIE AU TITRE DES EXERCICES 2024-2025-2026

ATTIJARI BANK : APPEL A CANDIDATURE AU POSTE D'ADMINISTRATEUR INDEPENDANT (PRESIDENT DU COMITE D'AUDIT) AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA BANQUE ATTIJARI DE TUNISIE AU TITRE DES EXERCICES 2024-2025-2026

ATTIJARI BANK : APPEL A CANDIDATURE AU POSTE D'ADMINISTRATEUR INDEPENDANT (PRESIDENT DU COMITE DES RISQUES) AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA BANQUE ATTIJARI DE TUNISIE AU TITRE DES EXERCICES 2024-2025-2026

BANQUE DE TUNISIE – BT - : RELANCE D'APPEL A CANDIDATURE AU POSTE D'ADMINISTRATEUR REPRESENTANT LES ACTIONNAIRES MINORITAIRES

**SOCIETE LES INDUSTRIES CHIMIQUES DU FLUOR – ICF - : APPEL A CANDIDATURE AUX POSTES D'ADMINISTRATEURS
INDEPENDANTS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIETE LES INDUSTRIES CHIMIQUES DU FLUOR (ICF)**

**SOCIETE LES INDUSTRIES CHIMIQUES DU FLUOR – ICF - : APPEL A CANDIDATURE POUR LA DESIGNATION D'UN
ADMINISTRATEUR REPRESENTANT LES ACTIONNAIRES MINORITAIRES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

ANNEXE III

SITUATIONS TRIMESTIELLES ARRETEES AU 31 DECEMBRE 2023

- SICAV L'INVESTISSEUR
- GENERALE OBLIG SICAV

AVIS DES SOCIÉTÉS

Informations Post AGO

BANQUE ZITOUNA

Siège social : 02 Avenue Qualité de la Vie le Kram

Les résolutions adoptées par assemblée générale ordinaire tenue en date du 2 février 2024.

Première résolution : Approbation de la création de Banque Zitouna Algérie

Au vu du rapport du Conseil d'administration sur la création de Banque Zitouna Algérie, et après avoir pris connaissance des réformes réglementaires apportées par le législateur algérien dans le domaine bancaire, notamment l'annulation de la règle 51/49, l'Assemblée Générale approuve la création d'une Banque islamique en Algérie et demande au Conseil d'administration de veiller au respect des délais de réalisation conformément au planning proposé

Mise aux voix, cette résolution a été adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution : Révocation d'un administrateur ;

L'Assemblée Générale décide de Révoquer M. Hamdi BEN REJEB de son poste d'administrateur, et ce à partir de la date de cette Assemblée.

Mise aux voix, cette résolution a été adoptée à l'unanimité.

Troisième résolution : Nomination d'un administrateur

L'Assemblée Générale décide de nommer M. Mounir FAKHET administrateur pour une période de 3 ans prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale devant statuer sur les états financiers de l'exercice clos le 31/12/2026

Mise aux voix, cette résolution a été adoptée à l'unanimité.

Quatrième résolution : Pouvoirs pour les formalités

L'Assemblée Générale, confère tous pouvoirs au représentant légal de la Banque, ou à son mandataire pour effectuer les formalités administratives d'enregistrement, de dépôt et de publicité requises par la législation tunisienne en vigueur.

Mise aux voix, cette résolution a été adoptée à l'unanimité.

AVIS DES SOCIÉTÉS

DEMARRAGE DES SOUSCRIPTIONS

**FCP PROSPER+ CEA
Fonds Commun de Placement de catégorie Mixte
Éligible aux Comptes Epargne en Actions - CEA**

Régi par le code des Organismes de Placement Collectif promulgué par la loi N° 2001-83 du 24 juillet 2001 tel que modifié et complété par les textes subséquents et ses textes d'application
AGREMENT DU CMF N° 52-2023 DU 13/07/2023

Il est porté à la connaissance du public que le démarrage des opérations de souscriptions publiques et de rachats des parts de FCP PROSPER+ CEA aura lieu le lundi 12 février 2024

FCP PROSPER+ CEA présente les caractéristiques suivantes :

Dénomination	FCP PROSPER+ CEA
Forme juridique	Fonds Commun de Placement en valeurs mobilières
Catégorie	Mixte, éligible aux compte Epargne en Actions (CEA)
Type de l'OPCVM	OPCVM de distribution
Adresse du fonds	10, bis Avenue Mohamed V – Immeuble BTK – 1001 -Tunis
Objet	La constitution et la gestion au moyen de l'utilisation de ses fonds propres d'un portefeuille de valeurs mobilières
Législation applicable	<ul style="list-style-type: none">- Code des OPC promulgué par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001 tel que modifié et complété par les textes subséquents et ses textes d'application ;- Règlement du Conseil du Marché Financier relatif aux organismes de placement collectif en valeurs mobilières et à la gestion de portefeuilles de valeurs mobilières pour le compte de tiers visé par arrêté du Ministre des Finances en date du 29 avril 2010 tel que modifié et complété par les textes subséquents.
Montant initial	100.000 dinars divisés en 10 000 parts de 10 dinars chacune.
Agrément du CMF	N° 52-2023 du 13 juillet 2023
Date de constitution	18/01/2024

Durée	99 ans à compter de la date de constitution
Promoteurs	BTK CONSEIL - Intermédiaire en Bourse et La Banque TUNISO – KOWEITIENNE –BTK
Gestionnaire	BTK CONSEIL - intermédiaire en bourse 10, bis Avenue Mohamed V – Immeuble BTK – 1001 -Tunis
Dépositaire	La Banque TUNISO-KOWEITIENNE-BTK 10 bis Avenue Mohamed V -1001 Tunis
Distributeurs	BTK CONSEIL - intermédiaire en bourse La Banque TUNISO-KOWEITIENNE-BTK 10, bis Avenue Mohamed V – Immeuble BTK – 1001 Tunis

Périodicité de calcul de la valeur liquidative : Hebdomadaire.

Prix de souscription et de rachat :

Le prix de souscription est égal à la valeur liquidative nette de toute commission.

Le prix de rachat est égal à la valeur liquidative nette de toute commission.

Les souscriptions et les rachats se font exclusivement en numéraire sur la base d'une valeur liquidative inconnue.

Pour plus d'informations sur FCP PROSPER+ CEA, un prospectus visé par le Conseil du Marché Financier conformément à l'article 2 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 sera mis à la disposition du public sans frais, auprès de BTK Conseil, intermédiaire en bourse, et de BTK BANK et son réseau d'agences.

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2023	VL antérieure	Dernière VL	
OPCVMDE CAPITALISATION						
SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION						
1	TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	20/07/92	116,483	117,236	117,255
2	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	16/04/07	161,974	163,134	163,164
3	UNION FINANCIERE SALAMBO SICAV	UBCI BOURSE	01/02/99	133,909	134,803	134,826
4	SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE	STB FINANCE	18/09/17	145,572	146,562	146,588
5	LA GENERALE OBLIG-SICAV	CGI	01/06/01	139,251	140,091	140,114
6	FIDELITY SICAV PLUS	MAC SA	27/09/18	142,304	143,403	143,431
7	FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	133,870	134,732	134,754
8	SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	53,810	54,149	54,158
9	SICAV BH CAPITALISATION	BH INVEST	22/09/94	39,375	39,670	39,677
10	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	BH INVEST	06/07/09	134,030	135,028	135,053
11	BTK SICAV	BTK CONSEIL	16/10/00	117,462	118,306	118,327
12	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	117,320	118,127	118,148
FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE						
13	FCP SALAMEIT CAP	AFC	02/01/07	20,764	20,904	20,908
14	MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	142,874	143,876	143,905
15	CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP *	BH INVEST ****	25/02/08	En liquidation	En liquidation	En liquidation
16	FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	TSI	15/11/17	139,085	139,843	139,863
17	UGFS BONDS FUND	UGFS-NA	10/07/15	13,339	13,408	13,409
18	FCP BNA CAPITALISATION	BNA CAPITAUX	03/04/07	199,359	200,765	200,802
19	FCP SALAMEIT PLUS	AFC	02/01/07	13,198	13,249	13,250
20	FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE	SMART ASSET MANAGEMENT	18/12/15	112,861	113,578	113,598
21	ATTIJARI FCP OBLIGATAIRE	ATTIJARI GESTION	23/08/21	116,840	117,711	117,734
22	FCP PROGRÈS OBLIGATAIRE	BNA CAPITAUX	03/04/07	16,275	16,393	16,396
23	FCP AFC AMANETT	AFC	12/09/23	102,479	103,374	103,398
FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE						
24	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	2,191	2,201	2,205
SICAV MIXTES DE CAPITALISATION						
25	SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	17/05/93	71,403	71,704	71,712
26	SICAV PROSPERITY	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	25/04/94	151,452	147,823	147,893
27	SICAV OPPORTUNITY	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	11/11/01	110,803	106,902	107,087
28	AMEN ALLIANCE SICAV	AMEN INVEST	17/02/20	124,282	125,032	125,052
FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE						
29	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	156,441	151,750	151,928
30	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	590,491	581,070	581,463
31	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	144,009	138,361	137,835
32	FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	200,676	195,689	196,187
33	FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	06/09/10	104,179	102,110	102,380
34	FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	09/05/11	147,938	144,209	144,352
35	MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	172,750	171,491	171,374
36	MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	157,666	155,883	155,751
37	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	04/06/07	25,461	24,035	24,084
38	STB EVOLUTIF FCP	STB FINANCE	19/01/16	105,718	104,351	104,361
39	FCP GAT VIE MODERE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22	1,089	1,072	1,074
40	FCP GAT VIE CROISSANCE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22	1,077	1,057	1,059
FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE						
41	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	05/02/04	2 523,691	2 508,589	2 506,707
42	FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	237,303	230,063	229,523
43	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	3,183	3,119	3,120
44	FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	2,838	2,790	2,790
45	UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14	52,948	49,822	50,774
46	FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15	1,443	1,449	1,450
47	FCP HAYETT PLENITUDE	AMEN INVEST	24/03/15	1,240	1,210	1,206
48	FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15	1,245	1,211	1,204
49	FCP PERSONNEL UB EPARGNE ACTIONS	MAC SA	19/05/17	15,405	14,964	15,062
50	FCP BIAT-CEA PNT TUNISAIR	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	06/11/17	11,679	11,317	11,235
51	FCP ILBOURSA CEA	MAC SA	21/06/21	15,208	14,815	14,812
52	FCP VALEURS SERENITE 2028	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	17/04/23	5 143,999	5 127,384	5 117,880
SICAV ACTIONS DE CAPITALISATION						
53	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI BOURSE	10/04/00	94,943	90,698	90,868
FCP ACTIONS DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE						
54	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,247	1,203	1,200

OPCVM DE DISTRIBUTION								
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2023	VL antérieure	Dernière VL	
			Date de paiement	Montant				
SICAV OBLIGATAIRES								
55	SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	18/05/23	3,846	112,492	113,166	113,185
56	AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	23/05/23	5,459	101,715	102,293	102,308
57	AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	25/05/23	5,974	108,976	109,714	109,734
58	ATTIJARI OBLIGATAIRES SICAV	ATTIJARI GESTION	01/11/00	22/05/23	5,520	106,522	107,231	107,249
59	TUNISO-EMIRATE SICAV	AUTO GEREE	07/05/07	30/05/23	6,786	107,814	108,582	108,602
60	SICAV AXIS TRÉSORERIE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	01/09/03	30/05/23	5,601	111,530	112,326	112,342
61	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	11/05/23	5,881	108,204	108,954	108,973
62	SICAV TRESOR	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	03/02/97	22/05/23	5,613	105,763	106,516	106,536
63	CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	21/03/23	5,805	108,991	109,713	109,732
64	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	31/05/23	4,635	109,856	110,653	110,673
65	MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	30/05/23	4,074	107,593	108,277	108,295
66	SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	17/03/23	5,218	107,384	108,123	108,142
67	SICAV BH OBLIGATAIRE	BH INVEST	10/11/97	15/05/23	5,617	106,088	106,872	106,892
68	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	30/05/23	3,038	108,299	108,746	108,766
69	SICAV L'ÉPARGNANT	STB FINANCE	20/02/97	16/05/23	5,547	105,957	106,620	106,637
70	AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	30/05/23	4,939	102,982	103,399	103,411
71	SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	01/08/05	22/05/23	4,405	109,844	110,529	110,548
72	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI BOURSE	15/11/93	26/04/23	4,655	105,470	106,152	106,170
FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE								
73	FCP AXIS AAA	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	10/11/08	11/05/23	3,983	115,302	115,793	115,805
74	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	26/05/23	5,614	107,664	108,362	108,383
75	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	30/05/23	5,394	111,628	112,361	112,380
76	FCP SMART CASH	SMART ASSET MANAGEMENT	13/03/23	-	-	107,851	108,689	108,712
77	FCP GAT OBLIGATAIRE	GAT INVESTISSEMENT	31/08/23	-	-	1 015,847	1 022,987	1 023,153
78	FCP SMART CASH PLUS	SMART ASSET MANAGEMENT	29/01/24	-	-	-	10 014,193	10 016,419
FCP OBLIGATAIRE - VL HEBDOMADAIRE								
79	FCP HELION SEPTIM	HELION CAPITAL	07/09/18	26/05/23	7,009	111,235	111,780	111,893
80	FCP HELION SEPTIM II	HELION CAPITAL	22/12/23	-	-	99,895	100,429	100,563
SICAV MIXTES								
81	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	18/05/23	1,083	62,861	59,407	59,426
82	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	11/05/23	3,243	111,593	110,468	110,700
83	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	21/03/23	0,777	17,940	17,861	17,857
84	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	17/03/23	14,597	329,803	324,399	324,592
85	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	22/05/23	39,656	2 266,898	2 263,205	2 264,546
86	SICAV L'INVESTISSEUR	STB FINANCE	30/03/94	25/05/23	2,910	70,568	68,844	68,848
87	SICAV AVENIR	STB FINANCE	01/02/95	18/05/23	2,266	56,146	55,539	55,544
88	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI BOURSE	17/05/99	26/04/23	2,237	108,631	108,762	108,766
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
89	FCP IRADETT 50	AFC	04/11/12	18/05/23	0,205	11,437	11,055	11,060
90	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	18/05/23	1,450	16,704	16,376	16,406
91	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	29/05/23	0,509	17,930	16,884	16,939
92	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	29/05/23	0,410	15,723	14,891	14,936
93	FCP DELTA ÉPARGNE ACTIONS	STB FINANCE	08/09/08	30/05/23	6,034	105,039	102,813	102,818
94	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	10/05/23	1,821	90,783	87,827	88,107
95	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	03/05/23	0,381	94,735	91,942	92,185
96	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGES-NA	02/01/12	29/05/23	3,820	106,369	107,260	107,216
97	UBCI - FCP CEA	UBCI BOURSE	22/09/14	11/04/23	3,291	100,033	95,630	95,839
98	FCP SMART CEA **	SMART ASSET MANAGEMENT	06/01/17	14/08/23	0,280	11,001	10,636	10,639
99	FCP BH CEA	BH INVEST	18/12/17	27/02/23	3,983	104,393	99,734	99,742
100	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS ***	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	15/01/07	22/05/23	2,452	78,463	73,589	73,735
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
101	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	26/05/22	2,183	90,370	86,388	86,452
102	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	26/05/23	0,995	124,098	123,098	122,845
103	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	27/05/22	0,963	151,568	148,622	148,906
104	FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	-	-	156,449	153,876	153,421
105	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	29/05/23	2,186	196,794	193,194	193,163
106	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	29/05/23	2,072	186,237	184,333	184,126
107	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	29/05/23	5,548	181,047	178,838	179,430
108	MAC ÉPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	29/05/23	0,240	25,149	24,355	24,348
109	MAC AL HOUDA FCP *	MAC SA	04/10/10	-	-	En liquidation	En liquidation	En liquidation
110	MAC HORIZON 2032 FCP	MAC SA	16/01/23	-	-	10 866,132	10 845,029	10 867,260
111	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	27/05/20	0,583	139,448	136,672	137,551
112	FCP AMEN SELECTION	AMEN INVEST	04/07/17	12/07/23	3,189	97,599	94,462	94,493
113	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	12/11/18	22/05/23	115,511	4 947,705	4 839,734	4 817,831
114	FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	SBT	11/02/19	10/04/23	0,367	10,736	10,586	10,577
115	FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	29/05/23	7,634	173,918	173,019	173,609
116	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	16/05/16	22/05/23	337,170	11 448,885	11 197,645	11 141,785
117	FCP GAT PERFORMANCE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22	24/05/23	302,359	10 487,634	10 400,232	10 378,674
118	FCP JASMIN 2033	MAXULA BOURSE	13/03/23	-	-	10 761,297	10 807,520	10 823,144
119	MAC HORIZON 2033 FCP	MAC SA	08/05/23	-	-	10 636,069	10 661,743	10 680,139
120	FCP FUTURE 10	MAXULA BOURSE	26/06/23	-	-	10 503,745	10 542,827	10 559,480
FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE								
121	FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	30/05/23	5,330	126,098	120,120	120,134
FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE								
122	FCP SMART TRACKER FUND	SMART ASSET MANAGEMENT	03/01/23	-	-	1 033,783	999,077	996,121

* OPCVM en liquidation anticipée

** Initialement dénommé CGF TUNISIE ACTIONS FCP

*** La Valeur Liquidative de FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS a été divisée par deux depuis le 04/08/2023

**** BH INVEST a été désigné comme chargé de l'expédition des affaires courantes de la CGF

**BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER**

Immeuble CMF – Centre Urbain Nord
Avenue Zohra Faiza, Tunis -1003
Tél : (216) 71 947 062
Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

**Publication paraissant
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés**
www.cmf.tn
email : cmf@cmf.tn
Le Président du CMF
M. Salah ESSAYEL

COMMUNIQUE

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de sa mise à jour par la modification de la dénomination sociale de la société « BTK LEASING » en « BTK Leasing & Factoring », la liste des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit :

**LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES
FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE ***

**I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE
Marché Principal**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1. Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
2. Air Liquide Tunisie	37,rue des entrepreneurs, ZI La Charguia II -2035 Ariana-	70 164 600
3. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
4. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 351 155
5. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	70 135 000
6. Assurances Maghreb S.A	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
7. Assurances Maghreb Vie	24, rue du Royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
8. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
9. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
10. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank"	24, Rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis -	70 012 000
11. Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
12. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	Boulevard Beji Caid Essebsi -lot AFH- DC8, Centre Urbain Nord -1082 TUNIS-	71 112 000
13. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
14. Banque Nationale Agricole "BNA BANK"	Avenue Mohamed V 1002 Tunis	71 830 543
15. Best Lease	54, Avenue Charles Nicolle Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
16. BH ASSURANCE	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
17. BH BANK	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
18. BH Leasing	Rue Zohra Faiza-Immeuble BH Assurance, Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 700
19. Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 ^{ème} étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
20. Cellcom	25, rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana-	71 941 444
21. City Cars	31, rue des Usines, Zone Industrielle Kheireddine -2015 La Goulette-	36 406 200
22. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
23. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
24. Délice Holding	Immeuble le Dôme, rue Lac Léman, Les Berges du Lac -1053 Tunis-	71 964 969
25. Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222
26. Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
27. EURO-CYCLES	Zone Industrielle Kalâa Kébira -4060 Sousse-	73 342 036
28. Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
29. Hannibal Lease S.A	Immeuble Hannibal Lease, Rue du Lac Lemane, Les Berges du Lac – Tunis-1053	71 139 400
30. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous-	71 381 688
31. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988

32.Maghreb International Publicité « MIP »	Impasse Rue des Entrepreneurs, Z.I Charguia 2, BP 2035, Tunis.	31 327 317
33.Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044
34. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155
35. One Tech Holding	16 Rue des Entrepreneurs – Zone Industrielle la Charguia 2 – 2035 Ariana.	70 102 400
36. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
37.Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
38. SANIMED	Route de Gremda Km 10.5-BP 68 Markez Sahnoun -3012 Sfax -	74 658 777
39.SERVICOM	65, rue 8610 Z.I Charguia I - 2035 Tunis-	70 730 250
40.SMART TUNISIE S.A	9, Bis impasse n°3, rue 8612 Z.I, Charguia 1-2035 Tunis	71 115 600
41. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
42.Société Atelier du Meuble Intérieurs	Z.I Sidi Daoud La Marsa - 2046 Tunis -	71 854 666
43. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
44. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
45. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	5, Boulevard Mohamed El Beji Caïd Essebsi – Centre Urbain Nord – 1082-	71 189 200
46. Société Immobilière et de Participations "SIMPAR"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
47. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 ^{ème} étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
48. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
49. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	6, rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
50. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
51.Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
52. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
53.Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
54.Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhauane -5199 Mahdia –	73 680 435
55. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE-	71 432 599
56. Société de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I -1080 Tunis-	71 189 200
57.Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	71 940 389
58. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 900
59. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage-	70 837 000
60. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	9, Rue de Palestine Cité des affaires Kheireddine 2060 La Goulette.	71 340 866
61.Société Tunisienne d'Automobiles « STA »	Z.I Borj Ghorbel, la nouvelle médina -2096 Ben Arous-	31 390 290
62. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 340 477
63.Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Route de Sfax Menzel el Hayet -5033 Monastir-	73 410 416
64. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 - 1080 TUNIS-	71 713 100
65. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhiaf, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957
66. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400
67. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, Bir Kassaa -BEN AROUS-	71 384 200

68. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-	71 904 911
69. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
70. Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922
71. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 800
72. Tunisie Leasing et Factoring	Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 132 000
73. Tunisie Profilés Aluminium " TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
74. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
75. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392
76. Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED-	Zone Industrielle de Kalaa Kébira -4060 Sousse-	73 342 669
77. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-	71 354 366
78. Wifack International Bank SA- WIFAK BANK-	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000

II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1. Adwya SA	Route de la Marsa GP 9, Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2 Al Baraka Bank Tunisia (EX BEST-Bank)	90, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 790 000
3. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
4. Alubaf International Bank –AIB -	Avenue de la Bourse, les Berges du Lac- 1053 Tunis-	70 015 600
5. Arab Banking Corporation -Tunisie- "ABC-Tunisie"	ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac-	71 861 861
6. Arije El Médina	3, Rue El Ksar, Imp1, 3 ^{ème} étage, BP 95, - 3079 Sfax -	
7. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac-Lac II	30 300 100
8. Assurances Multirisques Ittihad S.A -AMI Assurances -	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
9. Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA"	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
10. Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME-	34, rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV-	70 102 200
11. Banque Franco-Tunisienne "BFT"	Rue Aboubakr Echahid – Cité Ennacim Montplaisir -1002 TUNIS-	71 903 505
12. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
13. Banque Tuniso-Koweïtienne -BTK-	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
14. Banque Tuniso-Lybiennne « BTL »	25, avenue Kheireddine Pacha, B.P. 102 -1002 TUNIS-	71 781 500
15. Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
16. BTK Leasing et Factoring	11, rue Hédi Nouria, 8ème étage -1001 TUNIS-	70 241 402
17. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
18. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
19. Compagnie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000
20 . Compagnie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160
21 . Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400
22 . Compagnie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
23. Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	Angle rue Winnipeg et Annecy, les Berges du lac	71 141 420
24. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 TUNIS	71 90 86 00
25. Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200

26. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
27. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	36 409 221
28. Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
29.GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
30. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	31 350 000
31.International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
32. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédère	31 331 800
33.Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
34. Loan and Investment Co	Avenue Ouled Haffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
35. Meublatex	Route de Tunis -4011 HAMMAM SOUSSE-	73 308 777
36. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha Taksim Ennasim -1002 Tunis	71 950 800
37. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Houmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
38. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
39. QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Sciences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	36 005 000
40.Safety Distribution	Résidence El Fel, Rue Hédi Nouira Aiana	71 810 750
41.Société Anonyme Carthage Médical-Centre International Carthage Médical-	Jinen El Ouest, Zone Touristique, -5000 Monastir-	73 524 000
42. Société Africaine Distribution Autocar -ADA-	Route El Fejja km2 El Mornaguia –1153 Manouba-	71 550 711
43. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	70 837 332
44. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 ^{ème} étage Sidi Daoud La Marsa	
45. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
46.Société Al Majed Investissement SA	Avenue de la Livre Les Berges du Lac II -153 Tunis-	71 196 950
47. Société ALMAJED SANTE	Avenue Habib Bourguiba - 9100 Sidi Bouzid -	36 010 101
48.Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue Bir Challouf -8000 Nabeul-	72 285 330
49. Société de Commercialisation des Textiles « SOCOTEX »	5, bis Rue Charles de Gaulle -1000 Tunis-	71 237 186
50. Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Suffeitula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
51.Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest "SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri –Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
52. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
53. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, Avenue Taïb M'hiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
54. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
55.Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353
56. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
57. Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
58.Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
59.Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
60.Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245
61.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
62.Société Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111

63.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Safax	74 468 190
64.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326
65.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
66.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 267
67.Société LLOYD Vie	Avenue de la Monnaie, Les Berges du Lac 2	71 963 293
68.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
69.Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
70. Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
71.Société Plasticum Tunisie	Z.I Innopark 8 & 9 El Agba -2087 Tunis-	71 646 360
72. Société de Production Agricole Teboulba -SOPAT SA-	Avenue du 23 janvier BP 19 -5080 Téboulba-	73 604 149
73. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue Majida Bouleila –Sfax El Jadida-	74 401 510
74. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
75.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS "	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
76.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
77.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 285 443
78. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 ^{er} étage app n°13-3013 Sfax.-	74 624 424
79.Société STEG International Services	Résidence du Parc, les Jardins de Carthage, 2046 Les Berges du Lac. Tunis	70 247 800
80.Société TECHNOLATEX SA	Lot N°2 Zone Industrielle Sidi Bouteffaha -9000 Béja -	78 449 022
81.Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
82.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
83.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
84.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
85.Société Touristique TOUR KHALAF	Route Touristique -4051 Sousse-	73 241 844
86.Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse-	73 221 910
87.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
88.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue de la Monnaie, Les Berges du Lac 2	71 962 777
89.Société Tunisienne d'Assurance Takaful –El Amana Takaful-	13, rue Borjine, Montplaisir -1073	70 015 151
90.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
91.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
92.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalie A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
93. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP 23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 222
94.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
95. société Unie des portefaix et Services Port de la Goulette	15, avenue Farhat Hached -2025 Salammbô	71 979 792
96.Société Union de Factoring	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 246 200
97.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	74 682 400
98.Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir -1002 Tunis-	71 950 100
99.Tunisian Saudi Bank -TSB-	32, rue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 243 000

100. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411
101. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 ^{er} étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
102.UIB Assurances	Rue du Lac Turkana –Les berges du Lac -1053 Tunis-	
103.Zitouna Takaful	Boulevard qualité de la Vie, Immeuble LA RENNAISSANCE, Bloc « C » ZITOUNA TAKAFUL, le Kram, Tunis	71 971 370

III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

LISTE DES SICAV ET FCP

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
2	AMEN ALLIANCE SICAV	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
3	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
4	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
5	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
6	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac-1053 Tunis
7	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac-1053 Tunis
8	ATTIJARI FCP OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac-1053 Tunis
9	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
10	BTK SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BTK CONSEIL	10 bis, Avenue Mohamed V-Immeuble BTK- 1001 Tunis
11	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCES -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
12	CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST (2)	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
13	FCP AFC AMANETT	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
14	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
15	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
16	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
17	FCP AMEN SELECTION	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
18	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
19	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
20	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
21	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
22	FCP BH CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
23	FCP BIAT- CEA PNT TUNISAIR	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord -1082- Tunis Mahrajène
24	FCP BIAT- ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord -1082- Tunis Mahrajène

25	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord -1082- Tunis Mahrajène
26	FCP BNA CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
27	FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
28	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
29	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
30	FCP FUTURE 10	MIXTE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
31	FCP GAT OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
32	FCP GAT PERFORMANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
33	FCP GAT VIE MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
34	FCP GAT VIE CROISSANCE	MIXTE	CAPITALISATION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
35	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
36	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
37	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
38	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
39	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
40	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
41	FCP HÉLION SEPTIM	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
42	FCP ILBOURSA CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
43	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
44	FCP IRADETT 50	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
45	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
46	FCP JASMIN 2033	MIXTE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
47	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
48	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb- Tour A- BP 66-1080 Tunis cedex
49	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb- Tour A- BP 66-1080 Tunis cedex
50	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb- Tour A- BP 66-1080 Tunis cedex
51	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	ACTIONS	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb- Tour A- BP 66-1080 Tunis cedex
52	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
53	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
54	FCP OPTIMA	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis

55	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
56	FCP PROGRÈS OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
57	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
58	FCP SALAMETT PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
59	FCP SECURITE	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
60	FCP SMART CASH	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
61	FCP SMART CEA (3)	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
62	FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
63	FCP SMART TRACKER FUND	ACTIONS	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
64	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord -1082- Tunis Mahrajène
65	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord -1082- Tunis Mahrajène
66	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord -1082- Tunis Mahrajène
67	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord -1082- Tunis Mahrajène
68	FCP VALEURS SERENITE 2028	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord -1082- Tunis Mahrajène
69	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Rue du Lac Léman, Immeuble Nawrez, Bloc C, Appartement C21, Les Berges du Lac-1053 Tunis
70	FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
71	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
72	FIDELITY SICAV PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
73	FINACORP OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Rue du Lac Loch Ness - Les Berges du Lac -1053 Tunis
74	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac-1053 Tunis.
75	LA GENERALE OBLIG-SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	10, Rue Pierre de Coubertin -1001 Tunis
76	MAC AL HOUDA FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
77	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
78	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
79	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
80	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
81	MAC HORIZON 2032 FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
82	MAC HORIZON 2033 FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis

83	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
84	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
85	MCP CEA FUND	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
86	MCP EQUITY FUND	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
87	MCP SAFE FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
88	MILLENIU OBLIGATAIRE SICAV (1)	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	-	-
89	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
90	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
91	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
92	SICAV AMEN	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
93	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
94	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
95	SICAV BH CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
96	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
97	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
98	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
99	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord -1082- Tunis Mahrajène
100	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
101	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
102	SICAV L'ÉPARGNE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
103	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord -1082- Tunis Mahrajène
104	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord -1082- Tunis Mahrajène
105	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord -1082- Tunis Mahrajène
106	SICAV PROSPERITY	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord -1082- Tunis Mahrajène
107	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
108	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCES -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
109	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord -1082- Tunis Mahrajène
110	STB EVOLUTIF FCP	MIXTE	CAPITALISATION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
111	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
112	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
113	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord -1082- Tunis Mahrajène
114	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AUTO GERE	Boulevard Beji Caid Essebsi - Lot AFH -DC8, Centre Urbain Nord - 1082 Tunis

115	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
116	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	ACTIONS	CAPITALISATION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
117	UGFS BONDS FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
118	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
119	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
120	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
121	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis

(1) OPCVM en liquidation anticipée

(2) BH INVEST a été désigné comme chargé de l'expédition des affaires courantes de la CGF

(3) Initialement dénommé CGF TUNISIE ACTIONS FCP

LISTE DES FCC

	FCC	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	FCC BIAT CREDIMMO 1	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
2	FCC BIAT CREDIMMO 2	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II- 1053 Tunis

LISTE DES FONDS D'AMORÇAGE

		Gestionnaire	Adresse
1	PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
2	SOCIAL BUSINESS	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
3	CAPITALEASE SEED FUND 2	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
4	ANAVA SEED FUND	FLAT6LABS Tunisia	15, Avenue de Carthage, Tunis
5	CAPITAL'ACT SEED FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
6	START UP MAXULA SEED FUND	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
7	HEALTH TECH FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

LISTE DES FONDS COMMUNS DE PLACEMENT À RISQUE

		Gestionnaire	Adresse
1	FCPR ATID FUND I	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
2	FCPR FIDELIUM ESSOR	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
4	FCPR GCT	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis

5	FCPR GCT II	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
8	FCPR ONAS	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
9	FCPR ONP	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
10	FCPR SNCPA	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
11	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
12	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
13	FCPR-TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
14	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
15	FCPR-CB	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
16	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
17	FCPR MAX-ESPOIR	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
18	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
19	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
20	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
21	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
22	FCPR SWING	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
23	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
24	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 & 10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
25	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2 ^{ème} étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
26	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
27	FCPR INTILAQ FOR GROWTH	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
28	FCPR INTILAQ FOR EXCELLENCE	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
29	FCPR FONDS CDC CROISSANCE 1	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2 ^{ème} étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
30	FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

31	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND III	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
32	FCPR AFRICAMEN	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
33	FCPR AZIMUTS	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
34	FCPR TUNISIA AQUACULTURE FUND	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 -Tunis
35	FCPR MAXULA JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 -Tunis
36	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL II	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2 ^{ème} étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
37	FCPR ESSOR FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, 1004-EI Menzah IV
38	FCPR PHENICIA FUND II	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
39	FCPR MAXULA JASMIN PMN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
40	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA I	ZITOUNA CAPITAL	Rue de la feuille d'érable, Cité les Pins, Résidence des Ambassadeurs, Bloc A, 4 ^{ème} étage, Les Berges du Lac 2, 1053-Tunis
41	FCPR AMENCAPITAL 4	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
42	FCPR SWING 2	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
43	FCPR GAT PRIVATE EQUITY 1	GAT INVESTISSEMENT	92-94, Avenue Hédi Chaker, Belvédère, 1002-Tunis
44	FCPR STB GROWTH FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, 1004-EI Menzah IV
45	FCPR MOURAFIK	ZITOUNA CAPITAL	Rue de la feuille d'érable, Cité les Pins, Résidence des Ambassadeurs, Bloc A, 4 ^{ème} étage, Les Berges du Lac 2, 1053-Tunis
46	FCPR INKADH	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2 ^{ème} étage, Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
47	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND IV - MUSANADA	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
48	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND IV – MUSANADA II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
49	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA II	ZITOUNA CAPITAL	Rue de la feuille d'érable, Cité les Pins, Résidence des Ambassadeurs, Bloc A, 4 ^{ème} étage, Les Berges du Lac 2, 1053-Tunis
50	FCPR BYRSA FUND I	DIDO CAPITAL PARTNERS	Avenue Neptune, Immeuble la Percée Verte, Bloc B, 5 ^{ème} étage, Appartement B5.2, Les Jardins De Carthage, 1090-Tunis
51	FCPR TANMYA	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2 ^{ème} étage, Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
52	FCPR MOURAFIK II	ZITOUNA CAPITAL	Rue de la feuille d'érable, Cité les Pins, Résidence des Ambassadeurs, Bloc A, 4 ^{ème} étage, Les Berges du Lac 2, 1053-Tunis
53	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA III	ZITOUNA CAPITAL	Rue de la feuille d'érable, Cité les Pins, Résidence des Ambassadeurs, Bloc A, 4 ^{ème} étage, Les Berges du Lac 2, 1053-Tunis

LISTE DES FONDS DE FONDS

		Gestionnaire	Adresse
1	FONDS DE FONDS ANAVA	SMART CAPITAL	Immeuble SAPHIR, Bloc A, 1er étage, Avenue du dinar, Les berges du lac II, 1053-Tunis.

LISTE DES FONDS D'INVESTISSEMENT SPÉCIALISÉS

		Gestionnaire	Adresse
1	FIS INNOVATECH	SMART CAPITAL	Immeuble SAPHIR, Bloc A, 1er étage, Avenue du dinar, Les berges du lac II, 1053-Tunis.

2	FIS 216 CAPITAL FUND I	216 CAPITAL VENTURES	Immeuble Carte, Lot BC4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis
3	FIS EMPOWER FUND-B	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

** Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1er de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.*

AVIS DES SOCIÉTÉS*

COMMUNIQUE DE PRESSE

BANQUE ATTIJARI DE TUNISIE ATTIJARI BANK

Siège Social : 24, Rue Hédi Karray – Centre Urbain Nord 1080 Tunis.

Appel à candidature au poste d'Administrateur représentant des actionnaires minoritaires, au sein du Conseil d'Administration de LA BANQUE ATTIJARI DE TUNISIE au titre des exercices 2024-2025-2026

1. OBJET

Conformément à la Loi N°2016-48 du 11 Juillet 2016 relative aux Banques et Etablissements Financiers, à la Circulaire aux banques et aux établissements financiers n°2021-05 du 19 août 2021 relative au Cadre de gouvernance des banques et des établissements financiers, et à la décision générale du Conseil du Marché Financier n°23 du 10 mars 2020 relative aux critères et modalités de désignation des membres indépendants au Conseil d'Administration et au Conseil de Surveillance et du représentant des actionnaires minoritaires, LA BANQUE ATTIJARI DE TUNISIE « Attijari bank » lance un appel à candidature pour la désignation d'un administrateur représentant des actionnaires minoritaires pour siéger au sein de son conseil d'administration, pour un mandat de trois (3) ans, portant sur les exercices 2024, 2025 et 2026.

On entend par actionnaires minoritaires, les actionnaires détenant individuellement au plus 0,5 % du capital et les institutionnels détenant individuellement au plus 5 % du capital.

A cet effet, la BANQUE ATTIJARI DE TUNISIE informe ses actionnaires que la désignation aura lieu par voie d'élection lors d'une Assemblée électorale réservée aux actionnaires minoritaires. Le candidat désigné par l'Assemblée Elective sera soumis à la ratification de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les états financiers de l'exercice 2023.

2. LES CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

Les candidats doivent satisfaire aux conditions d'honorabilité, d'intégrité, d'impartialité, d'honnêteté, de confidentialité ainsi que de compétence et d'expérience adaptée à cette fonction, et satisfaire les conditions précisées dans les termes de référence (en annexe).

Les candidats doivent notamment remplir les conditions énoncées dans les articles 193 et 256 du Code des Sociétés Commerciales, les dispositions de la Loi N°2016-48 du 11 Juillet 2016 relative aux Banques et aux Etablissements Financiers, notamment les articles 47 et 60, ainsi que les conditions exigées par la Circulaire BCT n°2021-05 relative à la définition d'un cadre de gouvernance pour les Banques et les Etablissements Financiers notamment les articles 23, 24 et 25 et la décision générale du CMF n°23 du 10 Mars 2020 relative aux critères et modalités de désignation des membres indépendants au conseil d'administration et au conseil d'Administration et du représentant des actionnaires minoritaires notamment les articles 13, 14, 15, 16,17 et 18.

3. CONSTITUTION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dossier de candidature doit comporter les éléments suivants :

- a. Une demande de candidature à l'intention du Président du Conseil d'Administration d'Attijari bank. La demande comportera une présentation du candidat, les motifs de sa candidature et son profil.
- b. Une fiche de candidature dûment remplie et signée conformément au modèle prévu à l'annexe 1.
- c. Un Curriculum Vitae selon le modèle prévu à l'annexe 2.
- d. Une copie de la pièce d'identité ;
- e. Une déclaration sur l'honneur dûment, remplie et signée par le candidat attestant qu'il répond aux critères d'éligibilité prévus par la réglementation en vigueur (annexe 3) ;
- f. Un extrait du casier judiciaire (bulletin numéro 3) datant de moins de 3 mois à la date du dépôt du dossier de candidature,
- g. Les documents justifiant les compétences et les qualifications du candidat énoncées dans le Curriculum Vitae ;
- h. Une attestation de propriété des actions justifiant le taux de participation dans le capital de LA BANQUE ATTIJARI DE TUNISIE.

Les candidats s'engagent à communiquer à Attijari bank tout document ou information complémentaire que celle-ci juge nécessaire pour l'appréciation des dossiers de candidature.

Tout dossier de candidature ne comportant pas l'un des documents énumérés ci-dessus sera automatiquement éliminé.

Pour toute autre information ou éclaircissement, les candidats peuvent s'adresser à Attijari bank par écrit à l'adresse électronique suivante : anis.traouli@attijaribank.com.tn

4. MODALITES DE DEPOT

Le dossier de candidature doit parvenir à Attijari bank au plus tard le **19/02/2024** par voie postale sous pli fermé recommandé avec accusé de réception ou par Rapid Poste ou par porteur, contre décharge, au bureau d'ordre de la banque à l'adresse suivante : Siège Social : 24, Rue Hédi Karray – Centre Urbain Nord 1080 Tunis (le cachet de la poste et du bureau d'ordre faisant foi).

Tout dossier de candidature parvenu hors délai sera automatiquement éliminé.

L'enveloppe extérieure, doit être libellée au nom de Monsieur le Président du Conseil d'Administration d'Attijari bank, et doit porter la mention apparente suivante :

« Ne pas ouvrir – Candidature au poste de membre du Conseil d'Administrateur représentant des actionnaires minoritaires »

5. CHOIX DES CANDIDATS

La liste des candidats - dont les dossiers répondent aux critères précités - sera arrêtée par le Comité de Nomination et de Rémunération. Cette liste est transmise pour avis à la Banque Centrale de Tunisie et au Conseil du Marché Financier, telles qu'exigées par la réglementation en vigueur.

Les candidats retenus seront soumis au vote par les actionnaires minoritaires lors d'une assemblée générale électorale réservée aux actionnaires minoritaires, pour élire l'Administrateur représentant des actionnaires minoritaires.

La désignation du candidat retenu- par voie de vote – sera soumise à la ratification de l'Assemblée Générale Ordinaire de la Banque qui statuera sur les états financiers de l'exercice 2023.

* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la banque qui en assume l'entière responsabilité.

Termes de référence pour le choix d'un membre du Conseil d'Administrateur représentant des actionnaires minoritaires

1. Conditions juridiques :

Le candidat doit réunir les conditions suivantes :

- Être une personne physique et jouir de ses droits civils ;
- Ne doit pas être parmi les faillis non réhabilités, les mineurs, les incapables majeurs et les personnes condamnées à des peines assorties de l'interdiction d'exercer des charges publiques ;
- Ne doit pas être parmi les personnes condamnées pour crime, ou délit portant atteinte aux bonnes mœurs ou à l'ordre public, ou aux lois régissant les sociétés ainsi que les personnes qui, en raison de leur charge, ne peuvent exercer le commerce ;
- Ne doit pas être un fonctionnaire au service de l'administration sauf autorisation spéciale du ministère de tutelle ;
- Ne doit pas avoir fait l'objet d'une condamnation pour faux en écriture, pour vol, pour abus de confiance, pour escroquerie ou délit puni par les lois sur l'escroquerie, pour extorsion de fonds ou valeurs d'autrui, pour soustraction commise par dépositaire public, pour émission de chèque sans provision, pour corruption ou évasion fiscale, pour recel des choses obtenues à l'aide de ces infractions ou pour infraction à la réglementation des changes ou à la législation relative à la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme ;
- N'ayant pas fait l'objet d'un jugement irrévocable de faillite ;
- N'ayant pas été gérant ou mandataire de société, condamné en vertu des dispositions du Code Pénal relatives à la banqueroute ;
- Ne doit pas être révoqué des fonctions d'administration ou de gestion d'une entreprise suite à une sanction infligée par la Banque Centrale de Tunisie ou par l'une des autorités chargées du contrôle du marché financier ou des entreprises d'assurance et de réassurance ou des institutions de microfinance ;
- N'ayant pas fait l'objet d'une sanction de radiation et/ou de retrait d'agrément ou d'autorisation dans l'exercice d'une activité professionnelle régie par un cadre légal ou réglementaire ;
- Ne doit pas être dans une situation où il est établi pour la Banque Centrale de Tunisie, sa responsabilité dans la mauvaise gestion d'une banque ou d'un établissement financier ayant causé des difficultés qui ont rendu nécessaire la soumission de la banque ou l'établissement financier à un plan de résolution ou à la liquidation.

2. Conditions relatives aux conflits d'intérêts :

Le candidat doit satisfaire aux conditions d'honorabilité, d'intégrité, d'impartialité, d'honnêteté, de confidentialité ainsi que de compétence et d'expérience adaptée à ses fonctions, et satisfaire les conditions ci-après :

- Ne se trouvant pas dans l'une des situations énoncées aux articles 193 et 256 du code des sociétés commerciales ;
- N'avoir à la date de la candidature, aucun intérêt direct ou indirect avec Attijari bank, l'un de ses actionnaires autres que minoritaires, ses administrateurs, les membres du Conseil de Surveillance ou les membres de directoire de nature à le mettre dans une situation de conflit d'intérêt réel ou potentiel ;
- Ne pas être ou ne pas avoir été au cours des cinq (5) années qui précèdent le dépôt de candidature :

- Président directeur général, directeur général, directeur général adjoint, président du directoire, directeur général unique, ou salarié d'Attijari bank ;
- Président directeur général, directeur général, directeur général adjoint, président du directoire, directeur général unique, ou salarié d'une société appartenant au même groupe qu'Attijari bank;
- Ne pas être Président directeur général, directeur général, directeur général adjoint, président du directoire, directeur général unique d'une société dans laquelle Attijari bank détient directement ou indirectement un mandat d'administrateur ou est membre du Conseil de Surveillance ou dans laquelle le président du conseil d'administration, le directeur général ,le directeur général adjoint, le président du directoire ou le directeur général unique d'Attijari bank (actuel ou l'ayant été depuis moins de cinq ans) ou un salarié d'Attijari bank désigné en tant que tel, détient un mandat d'administrateur ou de membre du Conseil de Surveillance;
- Ne pas être ascendant ou descendant ou conjoint du :
 - Président directeur général, directeur général, directeur général adjoint, président du directoire, directeur général unique, ou salarié d'Attijari bank
 - Président directeur général, directeur général, directeur général adjoint, président du directoire, directeur général unique, ou salarié d'une société appartenant au même groupe qu'Attijari bank
- Ne pas être prestataire de services, notamment, Conseiller, Fournisseur ou client d'Attijari bank ;
- Ne pas être, en même temps, membre du Conseil d'Administration, du Conseil de Surveillance ou du Directoire d'une autre société admise à la cote de la bourse qui exerce au même secteur d'activité ou d'une société appartenant au même groupe ;
- Ne pas être Président Directeur Général, Directeur Général, Directeur Général Adjoint, Président du Directoire, Directeur Général Unique, mandataire, actionnaire, associé ou salarié d'une société ayant des liens financiers, professionnels, commerciaux ou contractuels avec Attijari bank ou d'une société concurrente ;
- Ne pas exercer d'activité professionnelle en lien direct ou indirect avec le marché financier et/ou de diffusion d'informations financières ou autres ;
- Ne pas être membre d'une association dont l'objet a un lien direct ou indirect avec le marché financier.

3. Conditions de qualifications scientifiques, compétences et expériences :

Le candidat au poste d'administrateur représentant des actionnaires minoritaires doit posséder les qualifications, les compétences, l'expérience et l'expertise lui permettant d'accomplir convenablement sa mission et doit avoir une compréhension appropriée de l'environnement et des domaines d'activités de la Banque. A cet effet, il doit :

- Avoir au moins un diplôme universitaire de maîtrise (ou un diplôme équivalent) en rapport avec les domaines d'activités de la finance ;
- Avoir une expérience professionnelle d'au moins 10 ans en rapport avec les domaines d'activités de la finance ;
- Posséder les qualifications requises lui permettant d'accomplir convenablement sa mission ;
- Avoir une compréhension appropriée de l'environnement et des domaines d'activités de la finance.

Annexe 1 : Fiche de candidature

Nom et Prénom :	
Pièce d'identité : (Numéro et date de délivrance)	
Adresse :	
Téléphone :	
E-mail :	
Profession / Activité actuelle	
Diplômes obtenus ⁽¹⁾	
Expériences professionnelles ⁽²⁾	
Membre dans d'autres organes d'Administration ou de Direction ⁽³⁾	

(1) Joindre les copies des diplômes.

(2) Joindre les justificatifs de l'expérience professionnelle.

(3) Joindre les justificatifs des fonctions exercées

Signature

Annexe 2 : Curriculum Vitae

INFORMATIONS GENERALES

Nom de famille :

Prénom :

Date et lieu de naissance :

Nationalité :

N° pièce d'identité : pays et date d'émission

Adresse actuelle :

Téléphone :

Adresse électronique :

FORMATION ACADEMIQUE ET DIPLOMES

Intitulé diplôme	Nom de L'établissement	Date /durée	Domaines d'études/Observations

FORMATION PROFESSIONNELLE ET CERTIFICATS

Intitulé diplôme	Nom de L'établissement	Date /durée	Observations

EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE

Expérience dans le secteur bancaire/financier			
Fonction / titre du poste	Organisation / entreprise	Principales Responsabilités domaines d'expertise	Date/durée

Autres expériences hors du secteur bancaire/financier (poste de cadre dirigeant ou autre)			
Fonction/titre du poste	Organisation / entreprise	Principales Responsabilités domaines d'expertise	Date/durée

Membre dans d'autres organes d'administration/de direction			
Fonction/titre du poste	Organisation / entreprise	Principales Responsabilités domaines d'expertise	Date/durée

AUTRES COMPETENCES

.....

LANGUES

.....

Je certifie que les informations contenues dans le présent CV sont exactes et complètes.

Lieu Date.....

Signature

Annexe 3 : Déclaration sur l'Honneur

Je soussigné(e),

Nom et Prénom :

Titulaire de la pièce d'identité: Délivrée à : le :

Faisant élection de domicile au :

Candidat (e) au poste de membre au Conseil d'Administration d'Attijari bank représentant des actionnaires minoritaires, déclare formellement sur l'honneur :

- ❖ Que les informations fournies dans mon CV sont sincères et exactes ;
- ❖ Ne pas être en contradiction avec les dispositions de l'article 193 du code des sociétés commerciales, les dispositions de la Loi n°2016-48 du 11 Juillet 2016 relative aux Banques et Etablissements Financiers notamment les articles 47 et 60, les dispositions de la Circulaire BCT n°2021-05 relative à la définition d'un cadre de gouvernance pour les Banques et les Etablissements financiers notamment ses articles 23, 24 et 25, les dispositions de la décision générale du CMF n°23 du 10 Mars 2020 relative aux critères et modalités de désignation des membres indépendants au conseil d'administration et au conseil d'Administration et du représentant des actionnaires minoritaires notamment ses articles 13, 14, 15, 16 et 17.

Et que je réponds aux critères suivants :

- Jouir de mes droits civils ;
- Ne pas être parmi les faillis non réhabilités, les mineurs, les incapables majeurs et les personnes condamnées à des peines assorties de l'interdiction d'exercer des charges publiques ;
- Ne pas être parmi les personnes condamnées pour crime, ou délit portant atteinte aux bonnes mœurs ou à l'ordre public, ou aux lois régissant les sociétés ainsi que les personnes qui, en raison de leur charge, ne peuvent exercer le commerce ;
- Ne pas être un fonctionnaire au service de l'administration n'ayant pas une autorisation spéciale du ministère de tutelle ;
- Ne pas avoir fait l'objet d'une condamnation pour faux en écriture, pour vol, pour abus de confiance, pour escroquerie ou délit puni par les lois sur l'escroquerie, pour extorsion de fonds ou valeurs d'autrui, pour soustraction commise par dépositaire public, pour émission de chèque sans provision, pour corruption ou évasion fiscale, pour recel des choses obtenues à l'aide de ces infractions ou pour infraction à la réglementation des changes ou à la législation relative à la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme ;
- N'ayant pas fait l'objet d'un jugement irrévocable de faillite ;
- N'ayant pas été gérant ou mandataire de société, condamné en vertu des dispositions du Code Pénal relatives à la banqueroute ;
- Ne pas être révoqué des fonctions d'administration ou de gestion d'une entreprise suite à une sanction infligée par la Banque Centrale de Tunisie ou par l'une des autorités chargées du contrôle du marché financier ou des entreprises d'assurance et de réassurance ou des institutions de microfinance ;
- N'ayant pas fait l'objet d'une sanction de radiation et/ou de retrait d'agrément ou d'autorisation dans l'exercice d'une activité professionnelle régie par un cadre légal ou réglementaire ;
- Ne pas être dans une situation où il est établi pour la Banque Centrale de Tunisie, sa responsabilité dans la mauvaise gestion d'une banque ou d'un établissement financier ayant causé des difficultés qui ont

rendu nécessaire la soumission de la banque ou l'établissement financier à un plan de résolution ou à la liquidation.

- Ne se trouvant pas dans l'une des situations énoncées à l'article 193 du code des sociétés commerciales;
 - N'avoir à la date de ma candidature, aucun intérêt direct ou indirect avec Attijari bank, l'un de ses actionnaires autres que minoritaires, ses administrateurs, les membres du Conseil de Surveillance ou les membres de directoire de nature à le mettre dans une situation de conflit d'intérêt réel ou potentiel ;
 - Ne pas être ou ne pas avoir été au cours des cinq (5) années qui précèdent le dépôt de ma candidature :
 - Président directeur général, directeur général, directeur général adjoint, président du directoire, directeur général unique, ou salarié d'Attijari bank ;
 - Président directeur général, directeur général, directeur général adjoint, président du directoire, directeur général unique, ou salarié d'une société appartenant au même groupe qu'Attijari bank;
 - Ne pas être Président directeur général, directeur général, directeur général adjoint, président du directoire, directeur général unique d'une société dans laquelle Attijari bank détient directement ou indirectement un mandat d'administrateur ou est membre du Conseil de Surveillance ou dans laquelle le président du conseil d'administration, le directeur général, le directeur général adjoint, le président du directoire ou le directeur général unique d'Attijari bank (actuel ou l'ayant été depuis moins de cinq ans) ou un salarié d'Attijari bank désigné en tant que tel, détient un mandat d'administrateur ou de membre du Conseil de Surveillance;
 - Ne pas être ascendant ou descendant ou conjoint du :
 - Président directeur général, directeur général, directeur général adjoint, président du directoire, directeur général unique, ou salarié d'Attijari bank
 - Président directeur général, directeur général, directeur général adjoint, président du directoire, directeur général unique, ou salarié d'une société appartenant au même groupe qu'Attijari bank
 - Ne pas être prestataire de services -notamment Conseiller-, Client, Fournisseur d'Attijari bank ;
 - Ne pas être, en même temps, membre du Conseil d'Administration, du Conseil de Surveillance ou du Directoire d'une autre société admise à la cote de la bourse qui exerce au même secteur d'activité ou d'une société appartenant au même groupe ;
 - Ne pas être Président Directeur Général, Directeur Général, Directeur Général Adjoint, Président du Directoire, Directeur Général Unique, mandataire, actionnaire, associé ou salarié d'une société ayant des liens financiers, professionnels, commerciaux ou contractuels avec Attijari bank ou d'une société concurrente ;
 - Ne pas exercer d'activité professionnelle en lien direct ou indirect avec le marché financier et/ou de diffusion d'informations financières ou autres ;
 - Ne pas être membre d'une association dont l'objet a un lien direct ou indirect avec le marché financier.
- ❖ De tenir informé le conseil d'Administration de l'existence de situations de conflit d'intérêts. Dans ce cadre je m'engage à :
- Indiquer si j'occupe des fonctions dans des organes d'administration ou de direction d'autres entreprises, ainsi que des opérations effectuées ou en cours avec des entreprises liées à Attijari bank ou à ses filiales par les entités au sein desquelles j'exerce ces fonctions ;
 - Indiquer l'existence de liens familiaux avec les principaux actionnaires personnes physiques et les membres du conseil d'Administration et du Directoire ;

- Informer le conseil, au cours de mon mandat, avant d'accepter toute invitation à siéger dans un autre organe d'administration ou à assumer une fonction de direction dans une entreprise économique ;
- Exercer mes fonctions en toute honnêteté et loyauté en plaçant l'intérêt d'Attijari bank au- dessus de mes intérêts propres ;
- Respecter les obligations de secret professionnel pour les informations dont j'aurai pris connaissance du fait de l'exercice de mes missions et de ne pas utiliser ces informations, en dehors des cas permis par la Loi, à des fins autres que celles qu'exige l'exécution des missions qui me sont dévolues même après la perte de ma qualité de membre du Conseil ;
- Ne pas utiliser les moyens d'Attijari bank à des fins personnelles ou à des fins étrangères à l'intérêt de la banque.

Fait à, le

Signature

AVIS DES SOCIÉTÉS*

COMMUNIQUE DE PRESSE

BANQUE ATTIJARI DE TUNISIE ATTIJARI BANK

Siège Social : 24, Rue Hédi Karray – Centre Urbain Nord 1080 Tunis.

Appel à candidature au poste d'Administrateur Indépendant (Président du Comité d'Audit) au sein du Conseil d'Administration de LA BANQUE ATTIJARI DE TUNISIE au titre des exercices 2024-2025-2026

1. OBJET

Conformément à la Loi N°2016-48 du 11 Juillet 2016 relative aux Banques et Etablissements Financiers, à la Circulaire aux banques et aux établissements financiers n° 2021-05 du 19 août 2021 relative au Cadre de gouvernance des banques et des établissements financiers, et à la décision générale du Conseil du Marché Financier n°23 du 10 mars 2020 relative aux critères et modalités de désignation des membres indépendants au Conseil d'Administration et au Conseil de Surveillance, et du représentant des actionnaires minoritaires, LA BANQUE ATTIJARI DE TUNISIE « Attijari bank » lance un appel à candidature pour la désignation d'un administrateur indépendant pour siéger au sein de son conseil d'administration, pour un mandat de trois (3) ans, portant sur les exercices 2024, 2025 et 2026.

Est considéré membre indépendant au sens de la Loi bancaire 2016-48, toute personne n'ayant pas de liens avec « Attijari bank » ou avec ses actionnaires ou ses dirigeants de nature à entacher l'indépendance de ses décisions ou l'entraîner dans une situation de conflit d'intérêt réelle ou potentielle.

2. LES CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

Les candidats doivent satisfaire aux conditions d'honorabilité, d'intégrité, d'impartialité, d'honnêteté, de confidentialité ainsi que de compétence et d'expérience adaptée à cette fonction, et satisfaire les conditions précisées dans les termes de référence (en annexe).

Les candidats doivent notamment remplir les conditions énoncées dans les articles 193 et 256 du Code des Sociétés Commerciales, les dispositions de la Loi N°2016-48 du 11 Juillet 2016 relative aux Banques et aux Etablissements Financiers, notamment les articles 47 et 60, ainsi que les conditions exigées par la Circulaire BCT n°2021-05 relative à la définition d'un cadre de gouvernance pour les Banques et les Etablissements Financiers notamment les articles 20, 23, 24 et 25 et la décision générale du CMF n°23 du 10 Mars 2020 relative aux critères et modalités de désignation des membres indépendants au conseil d'administration notamment les articles 2, 3, 4, 5 et 6.

3. CONSTITUTION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dossier de candidature doit comporter les éléments suivants :

- a. Une demande de candidature à l'intention du Président du Conseil d'Administration d'Attijari bank. La demande comportera une présentation du candidat, les motifs de sa candidature et son profil.
- b. Une fiche de candidature dûment remplie et signée conformément au modèle prévu à l'annexe 1.
- c. Un Curriculum Vitae selon le modèle prévu à l'annexe 2.

- d. Une copie de la pièce d'identité ;
- e. Une déclaration sur l'honneur dûment, remplie et signée par le candidat attestant qu'il répond aux critères d'éligibilité prévus par la réglementation en vigueur (annexe 3) ;
- f. Un extrait du casier judiciaire (bulletin numéro 3) datant de moins de 3 mois à la date du dépôt du dossier de candidature,
- g. Les documents justifiant les compétences et les qualifications du candidat énoncées dans le Curriculum Vitae ;

Les candidats s'engagent à communiquer à Attijari bank tout document ou information complémentaire que celle-ci juge nécessaire pour l'appréciation des dossiers de candidature.

Tout dossier de candidature ne comportant pas l'un des documents énumérés ci-dessus sera automatiquement éliminé.

Pour toute autre information ou éclaircissement, les candidats peuvent s'adresser à Attijari bank par écrit à l'adresse électronique suivante : anis.traouli@attijaribank.com.tn

4. MODALITES DE DEPOT

Le dossier de candidature doit parvenir à Attijari bank au plus tard le **19/02/2024** par voie postale sous pli fermé recommandé avec accusé de réception ou par Rapid Poste ou par porteur, contre décharge, au bureau d'ordre de la banque à l'adresse suivante : **Siège Social de la Banque ATTIJARI DE TUNISIE : 24, Rue Hédi Karray – Centre Urbain Nord 1080 Tunis** (le cachet de la poste et du bureau d'ordre faisant foi).

Tout dossier de candidature parvenu hors délai sera automatiquement éliminé.

L'enveloppe extérieure, doit être libellée au nom de Monsieur le Président du Conseil d'Administration d'Attijari bank et doit porter la mention apparente suivante :

« Ne pas ouvrir – Candidature au poste de membre Indépendant du Conseil d'Administration »

5. CHOIX DES CANDIDATS

La liste préliminaire des candidats admis à concourir sera arrêtée par le Conseil d'Administration suite aux travaux d'examens des candidatures vérifiés par le Comité de Nomination et de Rémunération. Cette liste est transmise pour avis à la Banque Centrale de Tunisie et au Conseil du Marché Financier, telles qu'exigées par la réglementation en vigueur.

La nomination de l'administrateur indépendant sera soumise à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire de la Banque qui statuera sur les états financiers de l'exercice 2023.

* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la banque qui en assume l'entière responsabilité.

Termes de référence pour le choix de membre indépendant du Conseil d'Administration

1. Conditions juridiques :

Le candidat doit réunir les conditions suivantes :

- Être une personne physique et jouir de ses droits civils ;
- Ne doit pas être parmi les faillis non réhabilités, les mineurs, les incapables majeurs et les personnes condamnées à des peines assorties de l'interdiction d'exercer des charges publiques ;
- Ne doit pas être parmi les personnes condamnées pour crime, ou délit portant atteinte aux bonnes mœurs ou à l'ordre public, ou aux lois régissant les sociétés ainsi que les personnes qui, en raison de leur charge, ne peuvent exercer le commerce ;
- Ne doit pas être un fonctionnaire au service de l'administration sauf autorisation spéciale du ministère de tutelle ;
- Ne doit pas avoir fait l'objet d'une condamnation pour faux en écriture, pour vol, pour abus de confiance, pour escroquerie ou délit puni par les lois sur l'escroquerie, pour extorsion de fonds ou valeurs d'autrui, pour soustraction commise par dépositaire public, pour émission de chèque sans provision, pour corruption ou évasion fiscale, pour recel des choses obtenues à l'aide de ces infractions ou pour infraction à la réglementation des changes ou à la législation relative à la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme ;
- N'ayant pas fait l'objet d'un jugement irrévocable de faillite ;
- N'ayant pas été gérant ou mandataire de sociétés, condamné en vertu des dispositions du Code Pénal relatives à la banqueroute ;
- Ne doit pas être révoqué des fonctions d'administration ou de gestion d'une entreprise suite à une sanction infligée par la Banque Centrale de Tunisie ou par l'une des autorités chargées du contrôle du marché financier ou des entreprises d'assurance et de réassurance ou des institutions de microfinance ;
- N'ayant pas fait l'objet d'une sanction de radiation et/ou de retrait d'agrément ou d'autorisation dans l'exercice d'une activité professionnelle régie par un cadre légal ou réglementaire ;
- Ne doit pas être dans une situation où il est établi pour la Banque Centrale de Tunisie, sa responsabilité dans la mauvaise gestion d'une banque ou d'un établissement financier ayant causé des difficultés qui ont rendu nécessaire la soumission de la banque ou l'établissement financier à un plan de résolution ou à la liquidation.

2. Conditions relatives aux conflits d'intérêts :

Le candidat ne doit pas être actionnaire d'Attijari bank et doit satisfaire aux conditions d'honorabilité, d'intégrité, d'impartialité, d'honnêteté, de confidentialité ainsi que de compétence et d'expérience adaptée à ses fonctions, et satisfaire les conditions ci-après :

- Ne se trouvant pas dans l'une des situations énoncées aux articles 193 et 256 du code des sociétés commerciales ;
- N'avoir à la date de la candidature, aucun intérêt direct ou indirect avec Attijari bank, l'un de ses actionnaires ou ses administrateurs, ou une tierce partie de nature à affecter l'indépendance de sa décision et la confidentialité des informations ou à le mettre dans une situation de conflit d'intérêt réel ou potentiel ;

- Ne pas être ou ne pas avoir été au cours des cinq (5) années qui précèdent le dépôt de candidature :
 - Président directeur général, directeur général, directeur général adjoint, président du directoire, directeur général unique, ou salarié d'Attijari bank ;
 - Président directeur général, directeur général, directeur général adjoint, président du directoire, directeur général unique, ou salarié d'une société appartenant au même groupe qu'Attijari bank;
- Ne pas être Président directeur général, directeur général, directeur général adjoint, président du directoire, directeur général unique d'une société dans laquelle Attijari bank détient directement ou indirectement un mandat d'administrateur ou est membre du Conseil de Surveillance ou dans laquelle le président du conseil d'administration, le directeur général ,le directeur général adjoint, le président du directoire ou le directeur général unique d'Attijari bank (actuel ou l'ayant été depuis moins de cinq ans) ou un salarié d'Attijari bank désigné en tant que tel, détient un mandat d'administrateur ou de membre du Conseil de Surveillance;
- Ne pas avoir été membre de l'organe d'administration ou de l'organe de direction d'une entité ayant des liens avec Attijari bank au sens de l'article 43 de la loi n° 2016- 48 au moins au cours des 5 dernières années ;
- Ne pas être ascendant ou descendant ou conjoint du :
 - Président directeur général, directeur général, directeur général adjoint, président du directoire, directeur général unique, ou salarié d'Attijari bank
 - Président directeur général, directeur général, directeur général adjoint, président du directoire, directeur général unique, ou salarié d'une société appartenant au même groupe qu'Attijari bank
- Ne pas être prestataire de services, notamment Conseiller, Client, Fournisseur ou Salarié du groupe Attijari bank ;
- N'agissant pas pour le compte d'un client, d'un fournisseur ou d'un prestataire de service significatif d'Attijari bank ;
- N'ayant pas de participation directe dans le capital social d'Attijari bank ou de participation indirecte au titre de conjoint, ascendant ou descendant du Président directeur général, directeur général, directeur général adjoint, président du directoire, directeur général unique, ou d'un salarié d'Attijari bank ;
- Ne pas être, en même temps, membre du Conseil d'Administration, du Conseil de Surveillance ou du Directoire d'une autre société admise à la cote de la bourse qui exerce au même secteur d'activité ou d'une société appartenant au même groupe ;
- Ne pas être Président Directeur Général, Directeur Général, Directeur Général Adjoint, Président du Directoire, Directeur Général Unique, mandataire, actionnaire, associé ou salarié d'une société ayant des liens financiers, professionnels, commerciaux ou contractuels avec Attijari bank ou d'une société concurrente ;
- Ne pas exercer d'activité professionnelle en lien direct ou indirect avec le marché financier et/ou de diffusion d'informations financières ou autres ;
- Ne pas être membre d'une association dont l'objet a un lien direct ou indirect avec le marché financier.
- Ne pas avoir des contrats de prestations conclus directement par lui-même ou par personne interposée avec Attijari bank ou avec l'une des sociétés ayant des liens avec Attijari bank et ce, au sens de l'article 43 de la loi n° 2016-48,
- N'occupant pas une responsabilité partisane à l'échelle centrale, régionale ou locale.

3. Conditions de qualifications scientifiques, compétences et expériences :

Le candidat au poste de membre indépendant du conseil d'Administration doit avoir au moins une maîtrise (ou un diplôme équivalent) et une expérience professionnelle d'au moins 10 ans dans le domaine des finances.

Le candidat doit disposer d'une qualification académique et professionnelle et d'une expertise solide dans l'un des domaines de la finance, de la comptabilité et de l'audit.

Le candidat au poste de membre indépendant du conseil d'Administration doit posséder les qualifications, les compétences, l'expérience et l'expertise lui permettant d'accomplir convenablement sa mission et doit avoir une compréhension appropriée de l'environnement et des domaines d'activités de la Banque. A cet effet, il doit :

- Avoir au moins un diplôme universitaire de maîtrise (ou un diplôme équivalent) en rapport avec les domaines d'activités de la finance;
- Avoir une expérience professionnelle d'au moins 10 ans en rapport avec les domaines d'activités de la finance, de la comptabilité ou de l'audit;
- Posséder les qualifications requises lui permettant d'accomplir convenablement sa mission ;
- Avoir une compréhension appropriée de l'environnement et des domaines d'activités de la finance

Annexe 1 : Fiche de candidature

Nom et Prénom :	
Pièce d'identité : (Numéro et date de délivrance)	
Adresse :	
Téléphone :	
E-mail :	
Profession / Activité actuelle	
Diplômes obtenus ⁽¹⁾	
Expériences professionnelles ⁽²⁾	- Comptabilité/Finance/Audit : Oui ou Non : - Si Oui, veuillez préciser :
Membre dans d'autres organes d'Administration ou de Direction ⁽³⁾	- Oui ou Non - Si Oui, veuillez les préciser :

(1) Joindre les copies des diplômes.

(2) Joindre les justificatifs de l'expérience professionnelle.

(3) Joindre les justificatifs des fonctions exercées

Signature

Annexe 2 : Curriculum Vitae

INFORMATIONS GENERALES

Nom de famille :

Prénom :

Date et lieu de naissance :

Nationalité :

N° pièce d'identité : pays/ date d'émission

Adresse actuelle :

Téléphone :

Adresse électronique :

FORMATION ACADEMIQUE ET DIPLOMES

Intitulé diplôme	Nom de L'établissement	Date /durée	Domaines d'études/Observations

FORMATION PROFESSIONNELLE ET CERTIFICATS

Intitulé diplôme	Nom de L'établissement	Date /durée	Observations

EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE

Expérience dans le secteur bancaire/financier			
Fonction/titre du poste	Organisation entreprise	Principales Responsabilités domaines d'expertise	Date/durée

Autres expériences hors du secteur bancaire/financier (poste de cadre dirigeant ou autre)			
Fonction/titre du poste	Organisation / entreprise	Principales Responsabilités domaines d'expertise	Date/durée

Membre dans d'autres organes d'administration/de direction			
Fonction/titre du poste	Organisation / entreprise	Principales Responsabilités Domaines d'expertise	Date/durée

AUTRES COMPETENCES

.....

LANGUES

.....

Je certifie que les informations contenues dans le présent CV sont exactes et complètes.

Tunis le

Signature

Annexe 3 : Déclaration sur l'Honneur

Je soussigné(e),

Titulaire de la pièce d'identité : Délivrée à : le :

Faisant élection de domicile au :

Candidat (e) au poste de membre indépendant au Conseil d'Administration d'Attijari bank, déclare formellement sur l'honneur :

- ❖ Que les informations fournies dans mon CV sont sincères et exactes ;
- ❖ Ne pas être en contradiction avec les dispositions de l'article 193 du code des sociétés commerciales, les dispositions de la Loi n°2016-48 du 11 Juillet 2016 relative aux Banques et Etablissements Financiers notamment les articles 47 et 60, les dispositions de la Circulaire BCT n°2021-05 relative à la définition d'un cadre de gouvernance pour les Banques et les Etablissements financiers notamment ses articles 20, 23, 24 et 25, les dispositions de la décision générale du CMF n°23 du 10 Mars 2020 relative aux critères et modalités de désignation des membres indépendants au conseil d'administration et au conseil d'Administration et du représentant des actionnaires minoritaires notamment ses articles 2, 3, 4,5 et 6 ;
- ❖ De tenir informé le conseil d'Administration de l'existence de situations de conflit d'intérêts. Dans ce cadre je m'engage à :
 - Indiquer si j'occupe des fonctions dans des organes d'administration ou de direction d'autres entreprises, ainsi que des opérations effectuées ou en cours avec des entreprises liées à Attijari bank ou à ses filiales par les entités au sein desquelles j'exerce ces fonctions ;
 - Indiquer l'existence de liens familiaux avec les principaux actionnaires personnes physiques et les membres du conseil d'Administration et du Directoire ;
 - Informer le conseil, au cours de mon mandat, avant d'accepter toute invitation à siéger dans un autre organe d'administration ou à assumer une fonction de direction dans une entreprise économique ;
 - Exercer mes fonctions en toute honnêteté et loyauté en plaçant l'intérêt de la société au-dessus de mes intérêts propres ;
 - Respecter les obligations de secret professionnel pour les informations dont j'aurai pris connaissance du fait de l'exercice de mes missions et de ne pas utiliser ces informations, en dehors des cas permis par la Loi, à des fins autres que celles qu'exige l'exécution des missions qui me sont dévolues même après la perte de ma qualité de membre du Conseil ;
 - Ne pas utiliser les moyens d'Attijari bank à des fins personnelles ou à des fins étrangères à l'intérêt de la banque.

Fait à, le

Signature

AVIS DES SOCIÉTÉS*

COMMUNIQUE DE PRESSE

BANQUE ATTIJARI DE TUNISIE ATTIJARI BANK

Siège Social : 24, Rue Hédi Karray – Centre Urbain Nord 1080 Tunis.

Appel à candidature au poste d'Administrateur Indépendant (Président du Comité des Risques) au sein du Conseil d'Administration de LA BANQUE ATTIJARI DE TUNISIE au titre des exercices 2024-2025-2026

1. OBJET

Conformément à la Loi N°2016-48 du 11 Juillet 2016 relative aux Banques et Etablissements Financiers, à la Circulaire aux banques et aux établissements financiers n° 2021-05 du 19 août 2021 relative au Cadre de gouvernance des banques et des établissements financiers, et à la décision générale du Conseil du Marché Financier n°23 du 10 mars 2020 relative aux critères et modalités de désignation des membres indépendants au Conseil d'Administration et au Conseil de Surveillance, et du représentant des actionnaires minoritaires, LA BANQUE ATTIJARI DE TUNISIE « Attijari bank » lance un appel à candidature pour la désignation d'un administrateur indépendant pour siéger au sein de son conseil d'administration, pour un mandat de trois (3) ans, portant sur les exercices 2024, 2025 et 2026.

Est considéré membre indépendant au sens de la Loi bancaire 2016-48, toute personne n'ayant pas de liens avec « Attijari bank » ou avec ses actionnaires ou ses dirigeants de nature à entacher l'indépendance de ses décisions ou l'entraîner dans une situation de conflit d'intérêt réelle ou potentielle.

2. LES CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

Les candidats doivent satisfaire aux conditions d'honorabilité, d'intégrité, d'impartialité, d'honnêteté, de confidentialité ainsi que de compétence et d'expérience adaptée à cette fonction, et satisfaire les conditions précisées dans les termes de référence (en annexe).

Les candidats doivent notamment remplir les conditions énoncées dans les articles 193 et 256 du Code des Sociétés Commerciales, les dispositions de la Loi N°2016-48 du 11 Juillet 2016 relative aux Banques et aux Etablissements Financiers, notamment les articles 47 et 60, ainsi que les conditions exigées par la Circulaire BCT n°2021-05 relative à la définition d'un cadre de gouvernance pour les Banques et les Etablissements Financiers notamment les articles 20, 23, 24 et 25 et la décision générale du CMF n°23 du 10 Mars 2020 relative aux critères et modalités de désignation des membres indépendants au conseil d'administration notamment les articles 2, 3, 4, 5 et 6.

3. CONSTITUTION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dossier de candidature doit comporter les éléments suivants :

- a. Une demande de candidature à l'intention du Président du Conseil d'Administration d'Attijari bank. La demande comportera une présentation du candidat, les motifs de sa candidature et son profil.
- b. Une fiche de candidature dûment remplie et signée conformément au modèle prévu à l'annexe 1.
- c. Un Curriculum Vitae selon le modèle prévu à l'annexe 2.
- d. Une copie de la pièce d'identité ;
- e. Une déclaration sur l'honneur dûment, remplie et signée par le candidat attestant qu'il répond aux critères d'éligibilité prévus par la réglementation en vigueur (annexe 3) ;
- f. Un extrait du casier judiciaire (bulletin numéro 3) datant de moins de 3 mois à la date du dépôt du dossier de candidature,
- g. Les documents justifiant les compétences et les qualifications du candidat énoncées dans le Curriculum Vitae (copies certifiées conformes) ;

Les candidats s'engagent à communiquer à Attijari bank tout document ou information complémentaire que celle-ci juge nécessaire pour l'appréciation des dossiers de candidature.

Tout dossier de candidature ne comportant pas l'un des documents énumérés ci-dessus sera automatiquement éliminé.

Pour toute autre information ou éclaircissement, les candidats peuvent s'adresser à Attijari bank par écrit à l'adresse électronique suivante : anis.traouli@attijaribank.com.tn

4. MODALITES DE DEPOT

Le dossier de candidature doit parvenir à Attijari bank au plus tard le **19/02/ 2024** par voie postale sous pli fermé recommandé avec accusé de réception ou par Rapid Poste ou par porteur, contre décharge, au bureau d'ordre de la banque à l'adresse suivante : Siège Social : 24, Rue Hédi Karray – Centre Urbain Nord 1080 Tunis (le cachet de la poste et du bureau d'ordre faisant foi).

Tout dossier de candidature parvenu hors délai sera automatiquement éliminé.

L'enveloppe extérieure, doit être libellée au nom de Monsieur le Président du Conseil d'Administration d'Attijari bank et doit porter la mention apparente suivante :

« Ne pas ouvrir – Candidature au poste de membre Indépendant du Conseil d'Administration »

5. CHOIX DES CANDIDATS

La liste préliminaire des candidats admis à concourir sera arrêtée par le Conseil d'Administration suite aux travaux d'examens des candidatures vérifiés par le Comité de Nomination et de Rémunération. Cette liste est transmise pour avis à la Banque Centrale de Tunisie et au Conseil du Marché Financier, telles qu'exigées par la réglementation en vigueur.

La nomination de l'administrateur indépendant sera soumise à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire de la Banque qui statuera sur les états financiers de l'exercice 2023.

Termes de référence pour le choix de membre indépendant du Conseil d'Administration

1. Conditions juridiques :

Le candidat doit réunir les conditions suivantes :

- Être une personne physique et jouir de ses droits civils ;
- Ne doit pas être parmi les faillis non réhabilités, les mineurs, les incapables majeurs et les personnes condamnées à des peines assorties de l'interdiction d'exercer des charges publiques ;
- Ne doit pas être parmi les personnes condamnées pour crime, ou délit portant atteinte aux bonnes mœurs ou à l'ordre public, ou aux lois régissant les sociétés ainsi que les personnes qui, en raison de leur charge, ne peuvent exercer le commerce ;
- Ne doit pas être un fonctionnaire au service de l'administration sauf autorisation spéciale du ministère de tutelle ;
- Ne doit pas avoir fait l'objet d'une condamnation pour faux en écriture, pour vol, pour abus de confiance, pour escroquerie ou délit puni par les lois sur l'escroquerie, pour extorsion de fonds ou valeurs d'autrui, pour soustraction commise par dépositaire public, pour émission de chèque sans provision, pour corruption ou évasion fiscale, pour recel des choses obtenues à l'aide de ces infractions ou pour infraction à la réglementation des changes ou à la législation relative à la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme ;
- N'ayant pas fait l'objet d'un jugement irrévocable de faillite ;
- N'ayant pas été gérant ou mandataire de sociétés, condamné en vertu des dispositions du Code Pénal relatives à la banqueroute ;
- Ne doit pas être révoqué des fonctions d'administration ou de gestion d'une entreprise suite à une sanction infligée par la Banque Centrale de Tunisie ou par l'une des autorités chargées du contrôle du marché financier ou des entreprises d'assurance et de réassurance ou des institutions de microfinance ;
- N'ayant pas fait l'objet d'une sanction de radiation et/ou de retrait d'agrément ou d'autorisation dans l'exercice d'une activité professionnelle régie par un cadre légal ou réglementaire ;
 - Ne doit pas être dans une situation où il est établi pour la Banque Centrale de Tunisie, sa responsabilité dans la mauvaise gestion d'une banque ou d'un établissement financier ayant causé des difficultés qui ont rendu nécessaire la soumission de la banque ou l'établissement financier à un plan de résolution ou à la liquidation.

2. Conditions relatives aux conflits d'intérêts :

Le candidat ne doit pas être actionnaire d'Attijari bank et doit satisfaire aux conditions d'honorabilité, d'intégrité, d'impartialité, d'honnêteté, de confidentialité ainsi que de compétence et d'expérience adaptée à ses fonctions, et satisfaire les conditions ci-après :

- Ne se trouvant pas dans l'une des situations énoncées aux articles 193 et 256 du code des sociétés commerciales ;
- N'avoir à la date de la candidature, aucun intérêt direct ou indirect avec Attijari bank, l'un de ses actionnaires ou ses administrateurs, ou une tierce partie de nature à affecter l'indépendance de sa décision et la confidentialité des informations ou à le mettre dans une situation de conflit d'intérêt réel ou potentiel ;

- Ne pas être ou ne pas avoir été au cours des cinq (5) années qui précèdent le dépôt de candidature :
 - Président directeur général, directeur général, directeur général adjoint, président du directoire, directeur général unique, ou salarié d'Attijari bank ;
 - Président directeur général, directeur général, directeur général adjoint, président du directoire, directeur général unique, ou salarié d'une société appartenant au même groupe qu'Attijari bank;
- Ne pas être Président directeur général, directeur général, directeur général adjoint, président du directoire, directeur général unique d'une société dans laquelle Attijari bank détient directement ou indirectement un mandat d'administrateur ou est membre du Conseil de Surveillance ou dans laquelle le président du conseil d'administration, le directeur général ,le directeur général adjoint, le président du directoire ou le directeur général unique d'Attijari bank (actuel ou l'ayant été depuis moins de cinq ans) ou un salarié d'Attijari bank désigné en tant que tel, détient un mandat d'administrateur ou de membre du Conseil de Surveillance;
- Ne pas avoir été membre de l'organe d'administration ou de l'organe de direction d'une entité ayant des liens avec Attijari bank au sens de l'article 43 de la loi n° 2016- 48 au moins au cours des 5 dernières années ;
- Ne pas être ascendant ou descendant ou conjoint du :
 - Président directeur général, directeur général, directeur général adjoint, président du directoire, directeur général unique, ou salarié d'Attijari bank
 - Président directeur général, directeur général, directeur général adjoint, président du directoire, directeur général unique, ou salarié d'une société appartenant au même groupe qu'Attijari bank
- Ne pas être prestataire de services, notamment Conseiller, Client, Fournisseur ou Salarié du groupe Attijari bank ;
- N'agissant pas pour le compte d'un client, d'un fournisseur ou d'un prestataire de service significatif d'Attijari bank ;
- N'ayant pas de participation directe dans le capital social d'Attijari bank ou de participation indirecte au titre de conjoint, ascendant ou descendant du Président directeur général, directeur général, directeur général adjoint, président du directoire, directeur général unique, ou d'un salarié d'Attijari bank ;
- Ne pas être, en même temps, membre du Conseil d'Administration, du Conseil de Surveillance ou du Directoire d'une autre société admise à la cote de la bourse qui exerce au même secteur d'activité ou d'une société appartenant au même groupe ;
- Ne pas être Président Directeur Général, Directeur Général, Directeur Général Adjoint, Président du Directoire, Directeur Général Unique, mandataire, actionnaire, associé ou salarié d'une société ayant des liens financiers, professionnels, commerciaux ou contractuels avec Attijari bank ou d'une société concurrente;
- Ne pas exercer d'activité professionnelle en lien direct ou indirect avec le marché financier et/ou de diffusion d'informations financières ou autres ;
- Ne pas être membre d'une association dont l'objet a un lien direct ou indirect avec le marché financier.
- Ne pas avoir des contrats de prestations conclus directement par lui-même ou par personne interposée avec Attijari bank ou avec l'une des sociétés ayant des liens avec Attijari bank et ce, au sens de l'article 43 de la loi n° 2016-48,
- N'occupant pas une responsabilité partisane à l'échelle centrale, régionale ou locale.

3. Conditions de qualifications scientifiques, compétences et expériences :

Conformément à l'article 41 de la circulaire n°2021-05 du 19 août 2021 relative au Cadre de gouvernance des banques et des établissements financiers, le candidat au poste de membre indépendant du conseil d'Administration et président du comité des risques doit disposer d'une qualification académique et professionnelle et d'une expertise solide dans la gestion des risques.

Le candidat au poste de membre indépendant du conseil d'Administration doit posséder les qualifications, les compétences, l'expérience et l'expertise lui permettant d'accomplir convenablement sa mission et doit avoir une compréhension appropriée de l'environnement et des domaines d'activités de la Banque.

A cet effet, il doit :

- Avoir au moins un diplôme universitaire de maîtrise (ou un diplôme équivalent) en rapport avec les domaines d'activités de la finance et de la gestion des risques ;
- Avoir une expérience professionnelle d'au moins 10 ans en rapport avec les domaines d'activités de la finance, et de la gestion des risques ;
- Posséder les qualifications requises lui permettant d'accomplir convenablement sa mission ;
- Avoir une compréhension appropriée de l'environnement et des domaines d'activités de la finance et de la gestion des risques.

* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la banque qui en assume l'entière responsabilité.

Annexe 1 : Fiche de candidature

Nom et Prénom :	
Pièce d'identité : (Numéro et date de délivrance)	
Adresse :	
Téléphone :	
E-mail :	
Profession / Activité actuelle	
Diplômes obtenus ⁽¹⁾	
Expériences professionnelles (2)	- Comptabilité/Finance/Audit : Oui ou Non : - Si Oui, veuillez préciser :
Membre dans d'autres organes d'Administration ou de Direction (3)	- Oui ou Non : - Si Oui, veuillez les préciser :

(1) Joindre les copies des diplômes.

(2) Joindre les justificatifs de l'expérience professionnelle.

(3) Joindre les justificatifs des fonctions exercées

Signature

Autres expériences hors du secteur bancaire/financier (poste de cadre dirigeant ou autre)			
Fonction/titre du poste	Organisation / entreprise	Principales Responsabilités et domaines d'expertise	Date/durée

Membre dans d'autres organes d'administration/de direction			
Fonction/ titre du poste	Organisation / entreprise	Principales Responsabilités et domaines d'expertise	Date/durée

AUTRES COMPETENCES

.....

LANGUES

.....

Je certifie que les informations contenues dans le présent CV sont exactes et complètes.

Tunis le

Signature

Annexe 3 : Déclaration sur l'Honneur

Je soussigné(e),

Nom et Prénom :

Titulaire de la pièce d'identité: Délivrée à : le :

Faisant élection de domicile au :

Candidat (e) au poste de membre indépendant au Conseil d'Administration d'Attijari bank, déclare formellement sur l'honneur :

- ❖ Que les informations fournies dans mon CV sont sincères et exactes ;
- ❖ Ne pas être en contradiction avec les dispositions de l'article 193 du code des sociétés commerciales, les dispositions de la Loi n°2016-48 du 11 Juillet 2016 relative aux Banques et Etablissements Financiers notamment les articles 47 et 60, les dispositions de la Circulaire BCT n°2021-05 relative à la définition d'un cadre de gouvernance pour les Banques et les Etablissements financiers notamment ses articles 20, 23, 24 et 25, les dispositions de la décision générale du CMF n°23 du 10 Mars 2020 relative aux critères et modalités de désignation des membres indépendants au conseil d'administration et au conseil d'Administration et du représentant des actionnaires minoritaires notamment ses articles 2, 3, 4,5 et 6 ;
- ❖ De tenir informé le conseil d'Administration de l'existence de situations de conflit d'intérêts. Dans ce cadre je m'engage à :
 - Indiquer si j'occupe des fonctions dans des organes d'administration ou de direction d'autres entreprises, ainsi que des opérations effectuées ou en cours avec des entreprises liées à Attijari bank ou à ses filiales par les entités au sein desquelles j'exerce ces fonctions ;
 - Indiquer l'existence de liens familiaux avec les principaux actionnaires personnes physiques et les membres du conseil d'Administration et du Directoire ;
 - Informer le conseil, au cours de mon mandat, avant d'accepter toute invitation à siéger dans un autre organe d'administration ou à assumer une fonction de direction dans une entreprise économique ;
 - Exercer mes fonctions en toute honnêteté et loyauté en plaçant l'intérêt de la société au-dessus de mes intérêts propres ;
 - Respecter les obligations de secret professionnel pour les informations dont j'aurai pris connaissance du fait de l'exercice de mes missions et de ne pas utiliser ces informations, en dehors des cas permis par la Loi, à des fins autres que celles qu'exige l'exécution des missions qui me sont dévolues même après la perte de ma qualité de membre du Conseil ;
 - Ne pas utiliser les moyens d'Attijari bank à des fins personnelles ou à des fins étrangères à l'intérêt de la banque.

Fait à, le

Signature

COMMUNIQUE DE PRESSE

BANQUE DE TUNISIE

Siège Social : 2, Rue de Turquie - 1001 Tunis.

Relance d'Appel à candidature au poste d'Administrateur représentant les actionnaires minoritaires

Dans le cadre du renforcement de sa gouvernance, et en application des nouvelles exigences légales édictées par la loi 2019-47 relative à l'amélioration du climat de l'investissement, par l'arrêté du Ministre des finances du 15 août 2019 ainsi que de la Décision Générale du Conseil du Marché Financier du 10 mars 2020. La Banque de Tunisie relance son appel à candidature pour la désignation d'un administrateur représentant les actionnaires minoritaires devant siéger à son Conseil d'Administration.

On entend par actionnaires minoritaires, les actionnaires détenant individuellement au plus 0,5 % du capital et les institutionnels détenant individuellement au plus 5 % du capital.

I. LES CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

Tout candidat au poste de représentant des actionnaires minoritaires doit satisfaire aux conditions d'honorabilité, d'intégrité, d'impartialité, d'honnêteté, de confidentialité ainsi que de compétence et d'expérience adaptées à ses fonctions. Il doit être obligatoirement une personne physique et jouir de ses droits civils.

Ne peuvent être candidat(e)s au poste de membre représentant les actionnaires minoritaires au conseil d'administration :

- Les personnes se trouvant dans l'une des situations énoncées aux articles 193 et 256 du code des sociétés commerciales,
- Les personnes ayant fait l'objet d'un jugement définitif pour infraction à la réglementation des changes ou à la législation relative à la lutte contre le terrorisme et la répression du blanchiment d'argent,
- Les personnes ayant fait l'objet d'une sanction de radiation et/ou de retrait d'agrément ou d'autorisation pour l'exercice d'une activité professionnelle réglementée.

Par ailleurs, tout candidat à ce poste doit répondre, lors du dépôt de son dossier, aux conditions suivantes :

- Justifier d'une participation individuelle dans le capital de La Banque de Tunisie ne dépassant pas 0,5 % ;
- Ne doit avoir, au jour du dépôt de la candidature, aucun intérêt direct ou indirect avec La Banque de Tunisie, ses actionnaires autres que minoritaires, ses administrateurs, et les membres du directoire de nature à le mettre dans une situation de conflit d'intérêts réel ou potentiel ;
- Ne pas être ou ne pas avoir été au cours des cinq (5) années qui précèdent le dépôt de candidature :

- Président directeur général, directeur général, directeur général adjoint, président du directoire, directeur général unique, ou salarié de La Banque de Tunisie,
 - Président directeur général, directeur général, directeur général adjoint, président du directoire, directeur général unique ou salarié d'une société appartenant au même groupe que La Banque de Tunisie.
- Ne pas être président directeur général, directeur général, directeur général adjoint, président du directoire ou directeur général unique d'une société dans laquelle La Banque de Tunisie est directement ou indirectement administrateur ou dans laquelle le président du conseil d'administration, le directeur général, le directeur général adjoint, le président du directoire ou le directeur général unique de La Banque de Tunisie (actuel ou l'ayant été depuis cinq ans) ou son salarié, est administrateur ;
 - Ne pas être ascendant ou descendant ou conjoint du :
 - Président directeur général ou directeur général ou directeur général adjoint ou président du directoire ou salarié de La Banque de Tunisie,
 - Président directeur général, directeur général, directeur général adjoint, président du directoire ou salarié d'une société appartenant au même groupe que La Banque de Tunisie.
 - Ne pas être prestataire de services, notamment conseiller ou banquier, fournisseur ou client de La Banque de Tunisie ;
 - Ne pas être, en même temps, membre du conseil d'administration, du directoire d'une autre société admise à la cote de la bourse appartenant au même secteur d'activité ou d'une société appartenant au même groupe ;
 - Ne pas être président directeur général ou directeur général ou directeur général adjoint ou président du directoire ou directeur général unique, mandataire, actionnaire, associé ou salarié d'une société ayant des liens financiers, professionnels, commerciaux ou contractuels avec La Banque de Tunisie ou d'une société concurrente ;
 - Ne pas exercer d'activité professionnelle en lien direct ou indirect avec le marché financier et/ou de diffusion d'informations financières ou autres ;
 - Ne pas être membre d'une association dont l'objet a un lien direct ou indirect avec le marché financier.

Conditions d'expérience et de compétence :

Les candidat(e)s à ce poste doivent, au moment de leur candidature :

- Avoir au moins une maîtrise (ou un diplôme équivalent) ;
- Avoir une expérience professionnelle d'au moins 10 ans dans le secteur financier.

II. COMPOSITION ET DÉPÔT DU DOSSIER DE CANDIDATURE :

Le dossier de candidature doit comporter au moins les documents suivants :

- Une demande de candidature à l'attention du président du conseil d'administration présentant le candidat, les motifs de sa candidature et son profil,
- Une fiche de candidature selon le modèle prévu en **annexe 1**,
- Le curriculum vitae du candidat,
- Une copie d'une pièce d'identité,
- Une déclaration sur l'honneur, dûment remplie et signée par le candidat attestant qu'il répond aux critères d'éligibilité prévus par le présent appel à candidature, selon le modèle prévu en **annexe 2**,

- Un extrait du casier judiciaire (bulletin numéro 3) datant de moins de trois (3) mois à la date du dépôt du dossier de candidature,
- Les documents justifiant les compétences et qualifications du candidat énoncées dans le curriculum vitae,
- Une attestation de propriété des actions justifiant le taux de participation dans le capital de La Banque de Tunisie.

III. DATE LIMITE DE RÉCEPTION DES CANDIDATURES

Le dossier de candidature doit être transmis ou déposé au siège social de La Banque de Tunisie par tout moyen laissant une trace écrite y compris par voie électronique à l'adresse suivante (**ZOUHEIR.HASSEN@bt.com.tn**) au plus tard **le 19 FEVRIER 2024** à 17h date limite de réception des candidatures.

Tout dossier de candidature incomplet ou parvenu hors délai ne sera pas pris en compte par La Banque de Tunisie.

IV. LE PROCESSUS D'EXAMEN DES CANDIDATURES

Dès la clôture de l'appel à candidature, La Banque de Tunisie transmettra, pour avis, au Conseil du Marché Financier la liste préliminaire des candidats admis à concourir. Le Conseil du Marché Financier peut refuser tout candidat inscrit sur la liste qui ne respecte pas les conditions légales exigées.

Dans un délai maximum de dix (10) jours qui suivent la clôture de l'appel à candidature, La Banque de Tunisie doit convoquer les actionnaires minoritaires en **assemblée élective**. L'avis de convocation sera publié sur le Bulletin officiel du Conseil du Marché Financier et sur le site web de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis vingt-et-un (21) jours au moins avant la tenue de l'assemblée élective. La Banque de Tunisie mettra à la disposition des actionnaires minoritaires toutes les informations nécessaires sur les candidats retenus.

Au cours de l'assemblée élective, les actionnaires minoritaires doivent élire un seul candidat figurant sur la liste proposée. Pour être élu, le candidat doit avoir obtenu la majorité des voix des actionnaires minoritaires présents ou représentés ayant pris part à l'élection. Si à l'issue de cette élection aucun candidat n'obtient la majorité, un second tour est organisé lors de la même séance. Seuls les trois candidats ayant obtenu le plus grand nombre de voix sont maintenus. Le choix se portera sur le candidat qui obtient le plus grand nombre de voix au second tour.

La Banque de Tunisie doit soumettre la désignation du représentant des actionnaires minoritaires à la ratification de l'assemblée générale ordinaire.

Toutes les modalités de participation et de vote à l'assemblée élective seront exhaustivement détaillées dans l'avis de convocation.

(*) Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la banque qui en assume l'entière responsabilité.

Annexe 1 : FICHE SIGNALÉTIQUE DE CANDIDATURE AU POSTE D'ADMINISTRATEUR REPRÉSENTANT LES ACTIONNAIRES MINORITAIRES – MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA BANQUE DE TUNISIE

Nom & Prénom
N° CIN (1) DU
Adresse complète :
Numéro de Tel Fixe
Numéro de Tél Mobile
E-mail
Profession/qualité	
Expérience Professionnelle (2)
Formation Académique et Diplômes Obtenus (3)
Autre Informations
Membre d'autres Conseils d'Administration (4)	

Signature Légalisée

(1) Joindre copie de la CIN

(2) Joindre justificatifs de l'expérience professionnelle

(3) Joindre copies des diplômes certifiées conformes

(4) Joindre les justificatifs

Annexe 2 : DECLARATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e), titulaire de la Carte d'Identité Nationale numéro, délivrée à, le,
Faisant élection de domicile au.....

Candidat(e) au poste d'administrateur représentant les actionnaires minoritaires au sein du Conseil d'Administration de La Banque de Tunisie, déclare formellement et solennellement sur l'honneur, jouir de mes droits civiques et répond à ce qui suit :

- Les critères d'éligibilité fixés par les Termes de référence de ce poste ;
- Les conditions énoncées par les dispositions du Code des Sociétés Commerciales notamment ses articles 193 et 256, et par la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016, relative aux banques et aux établissements financiers ;
- N'ayant pas de lien avec La Banque de Tunisie au sens de la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016 (Art 43), relative aux banques et aux établissements financiers ;
- N'étant pas membre du conseil d'administration ou directeur général ou gérant ou salarié d'une société ayant des liens avec La Banque de Tunisie au sens de l'article 43 de la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016, relative aux banques et aux établissements financiers ;
- Ne rendant pas directement ou indirectement des prestations de services à La Banque de Tunisie ;
- N'agissant pas pour le compte d'un client ou d'un fournisseur de La Banque de Tunisie ;
- N'ayant pas exercé au cours des six dernières années un mandat de commissaire aux comptes de La Banque de Tunisie ou n'ayant pas fait partie de l'équipe du commissaire aux comptes de La Banque de Tunisie ;
- N'ayant pas été salarié de La Banque de Tunisie ou de l'une de ses filiales, au cours des cinq dernières années
- N'ayant pas exercé au cours des neuf dernières années un mandat de membre représentant les intérêts des actionnaires dans le Conseil d'Administration de La Banque de Tunisie ;
- Ne faisant pas partie des salariés d'autres Banques ou filiales de celles-ci ;
- N'étant pas en même temps administrateur au conseil d'administration d'une autre banque en Tunisie ou filiale de celle-ci ;
- N'ayant pas fait l'objet d'un jugement définitif pour faux en écriture, vol, abus de confiance, escroquerie extorsion de fonds ou valeurs d'autrui, soustraction commise par dépositaire public, corruption ou évasion fiscale, émission de chèque sans provision, recel des choses obtenues à l'aide de ces infractions ou infraction à la réglementation des changes ou à la législation relative à la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme ;

- N'ayant pas été frappé(e) par un jugement de faillite ;
- N'ayant pas été gérant ou mandataire de sociétés, condamné en vertu des dispositions du code pénal relatives à la banqueroute ;
- N'ayant pas été révoqué(e) des fonctions d'administration ou de gestion d'une entreprise soumise au contrôle de la Banque Centrale de Tunisie ou par l'une des autorités chargées du contrôle du marché financier ou des entreprises d'assurance et de réassurance ou des institutions de microfinance, en vertu d'une sanction infligée par ces autorités ;
- N'ayant pas subi une sanction de radiation et/ou de retrait d'agrément ou d'autorisation pour l'exercice d'une activité professionnelle régie par un cadre légal ou réglementaire ;
- N'ayant pas été responsable de la mauvaise gestion d'une banque ou d'un établissement financier ayant causé des difficultés qui ont rendu nécessaire la soumission de la banque ou de l'établissement financier à un plan de résolution ou à la liquidation ;
- N'étant pas dans l'une des situations d'interdiction et d'incompatibilité prévues par la législation en vigueur et notamment les articles 46, 57 et 58 de la loi n°2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et établissements financiers.

Fait à....., le

Signature Légalisée

AVIS DES SOCIÉTÉS*

COMMUNIQUE DE PRESSE

SOCIETE LES INDUSTRIES CHIMIQUES DU FLUOR

Siège social : 6 Rue Amine El Abbassi 1002 Tunis

APPEL A CANDIDATURE AUX POSTES D'ADMINISTRATEURS INDEPENDANTS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIETE LES INDUSTRIES CHIMIQUES DU FLUOR (ICF)

1. OBJET :

Conformément à la décision générale du conseil du Marché Financier n°23 du 10 mars 2020, relative aux critères et modalités de désignation des membres indépendants au Conseil d'Administration et au Conseil de Surveillance et du représentant des Actionnaires Minoritaires, la société LES INDUSTRIES CHIMIQUES DU FLUOR (ICF) lance un appel à candidature pour la désignation de deux Administrateurs Indépendants pour siéger au sein de son Conseil d'Administration pour un mandat de trois 3 ans (2024, 2025 et 2026).

2. CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ :

Les candidats éligibles au poste de membre indépendant du Conseil d'Administration des « ICF » doivent remplir les conditions énoncées aux articles 2, 3, 4, 5 et 6 de la Décision Générale du Conseil du Marché financier n°23 du 10 mars 2020 relative aux critères et modalités de désignation des membres indépendants au conseil d'administration et au conseil de surveillance et du représentant des actionnaires minoritaires.

2-1 Conditions Générales :

Le candidat au poste d'administrateur indépendant doit satisfaire aux conditions d'honorabilité, d'intégrité, d'impartialité, d'honnêteté, de confidentialité ainsi que de compétence et d'expérience adaptée à ses fonctions et notamment :

- Être une personne physique et jouir de ses droits civils ;
- Ne doit pas être parmi les faillis non réhabilités, les mineurs, les incapables majeurs et les personnes condamnées à des peines assorties de l'interdiction d'exercer des charges publiques ;
- Ne doit pas être parmi les personnes condamnées pour crime, ou délit portant atteinte aux bonnes mœurs ou à l'ordre public, ou aux lois régissant les sociétés ainsi que les personnes qui en raison de leur charge ne peuvent exercer le commerce ;
- Ne pourront être membre du conseil d'administration :

- Les faillis pour une durée de cinq ans à compter de la date du jugement de mise en faillite,
 - Les personnes déclarées par jugement interdites de gérer ou diriger des sociétés, les mineurs, les incapables et les personnes condamnées à des peines assorties de l'interdiction d'exercer des fonctions publiques,
 - Les personnes condamnées pour crime ou délit portant atteinte aux bonnes mœurs ou à l'ordre public, ou aux règles régissant les sociétés, ainsi que les personnes qui en raison de leur charge ne peuvent exercer le commerce,
 - Le fonctionnaire au service de l'administration, sauf autorisation spéciale du ministère de tutelle
- Les personnes ayant fait l'objet d'un jugement définitif pour infraction à la réglementation de changes ou à la législation relative à la lutte contre le terrorisme et la répression du blanchiment d'argent
- Les personnes ayant fait l'objet d'une sanction de radiation et ou de retrait d'agrément ou d'autorisation pour l'exercice d'une activité professionnelle réglementée

2-2 Conditions relatives aux conflits d'intérêts :

Le candidat au poste d'administrateur indépendant du Conseil d'Administration ne doit avoir à la date de la candidature au poste d'Administrateur Indépendant aucun intérêt direct ou indirect avec « ICF », l'un de ses actionnaires ou ses administrateurs, ou une tierce partie de nature à affecter l'indépendance de sa décision et la confidentialité des informations ou à le mettre dans une situation de conflit d'intérêt réel ou potentiel et notamment ;

- Les faillis pour une durée de cinq ans à compter de la date du jugement de mise en faillite,
 - Les personnes déclarées par jugement interdites de gérer ou diriger des sociétés, les mineurs, les incapables et les personnes condamnées à des peines assorties de l'interdiction d'exercer des fonctions publiques,
 - Les personnes condamnées pour crime ou délit portant atteinte aux bonnes mœurs ou à l'ordre public, ou aux règles régissant les sociétés, ainsi que les personnes qui en raison de leur charge ne peuvent exercer le commerce,
 - Le fonctionnaire au service de l'administration, sauf autorisation spéciale du ministère de tutelle
- Les personnes ayant fait l'objet d'un jugement définitif pour infraction à la réglementation de changes ou à la législation relative à la lutte contre le terrorisme et la répression du blanchiment d'argent
- Les personnes ayant fait l'objet d'une sanction de radiation et ou de retrait d'agrément ou d'autorisation pour l'exercice d'une activité professionnelle réglementée

- Ne pas être ou ne pas avoir été au cours des cinq (5) années qui précèdent le dépôt de candidature Président Directeur Général, Directeur Général, Directeur Général Adjoint, , ou salarié de « ICF » ;
- Ne pas être ou ne pas avoir été au cours des cinq (5) années qui précèdent le dépôt de candidature Président Directeur Général, Directeur Général, Directeur Général Adjoint, ou salarié d'une société admise à la cote de la bourse appartenant au même secteur d'activité ou d'une société qui appartient au même groupe que la société « ICF » ;

- Ne pas être Président Directeur Général, Directeur Général, Directeur Général Adjoint d'une société dans laquelle « ICF » détient directement ou indirectement un mandat d'administrateur ou est membre du Conseil de surveillance ou dans laquelle le Président Directeur Général, le Directeur Général, le Directeur Général Adjoint (actuel ou l'ayant été depuis moins de cinq ans) ou un salarié de « ICF », désigné en tant que tel, détient un mandat d'administrateur ou de membre du Conseil de surveillance ;
- Ne pas être ascendant ou descendant ou conjoint du :
 - Président directeur Général, directeur Général, Directeur Général Adjoint, ou salarié des « ICF » ;
 - Président directeur Général, directeur Général, Directeur Général Adjoint, ou salarié d'une société admise à la cote de la bourse appartenant au même secteur d'activité ou d'une société qui appartient au même groupe que la société « ICF » ;
- Ne pas être prestataire de services, notamment Conseiller ou banquier, client, ou fournisseur ou Salarié des « ICF ».
- Ne pas détenir de participation directe dans le capital social des « ICF » ou de participation indirecte au titre de conjoint, ascendant ou descendant du Président Directeur Général, du Directeur Général, du Directeur Général Adjoint, ou d'un salarié des « ICF » ;
- Ne pas être, en même temps, membre du Conseil d'Administration, du Conseil de surveillance ou du Directoire d'une autre société admise à la cote de la bourse exerce au même secteur d'activité ou d'une société admise à la cote de la bourse appartenant au même secteur d'activité ou d'une société appartenant au même groupe;
- Ne pas être Président Directeur Général, Directeur Général, Directeur Général Adjoint, mandataire, actionnaire, associé ou salarié d'une société ayant des liens financiers, professionnels, commerciaux ou contractuels avec «ICF » ou d'une société concurrente ;
- Ne pas exercer d'activité professionnelle en lien direct ou indirect avec le marché financier et/ou de diffusion d'informations financières ou autres ;
- Ne pas être membre d'une association dont l'objet a un lien direct ou indirect avec le marché financier.

2-3 Qualifications et profil du candidat :

Le candidat au poste d'administrateur Indépendant doit avoir :

- Soit une maîtrise dans l'une des spécialités suivantes : gestion financière ou comptabilité avec une expérience professionnelle d'au moins dix ans dans le secteur des industries chimiques
- Soit un diplôme d'ingénieur d'une école de renommée nationale ou internationale avec une expérience professionnelle d'au moins dix ans dans le secteur des industries chimiques

Et posséder les qualifications requises lui permettant d'accomplir convenablement sa mission

3. COMPOSITION DU DOSSIER DE CANDIDATURE :

Le dossier de candidature doit comporter les éléments suivants :

- Une demande de candidature au poste d'Administrateur Indépendant au nom de Monsieur le Président du Conseil d'Administration de ICF présentant le candidat, les motifs de sa candidature et son profil.
- Le Curriculum Vitae détaillé du candidat (Annexe 1).
- La fiche signalétique de candidature dûment remplie et signée (Annexe 2).
- Une déclaration sur l'honneur dûment signée et légalisée attestant que le candidat répond aux critères d'éligibilité prévus par le présent appel à la candidature et les textes réglementaires (Annexe 3).
- Les documents justifiant les compétences et les qualifications du candidat
- Une copie de la pièce d'identité (CIN).
- Un extrait du casier judiciaire (bulletin numéro 3) datant de moins de 3 mois à la date du dépôt du dossier de candidature.

Les candidats s'engagent à communiquer à ICF tout document ou ~~inform~~ qu'elle juge indispensable pour l'appréciation du dossier de candidature.

Tout dossier de candidature ne comportant pas l'un des documents énumérés ou parvenu hors délais ne sera pas pris en compte.

Pour toute information ou éclaircissement, les candidats peuvent s'adresser à ICF, par écrit à l'adresse électronique suivante : bureau.ordre@icf.ind.tn

4. MODALITES DE DEPOT DU DOSSIER DE CANDIDATURE :

Le dossier de candidature doit parvenir à la société « ICF » par voie postale sous pli fermé recommandé avec accusé de réception ou par porteur, contre décharge, au bureau d'ordre à l'adresse suivante : 06 Rue Amine Abassi 1002 -Tunis Belvédère au plus tard le Mardi 27 février 2024.

Le cachet de la poste et du bureau d'ordre faisant foi.

L'enveloppe extérieure, libellée au nom de Monsieur le Président du Conseil d'Administration des Industries Chimiques Du Fluor, doit porter la mention apparente suivante :

« Ne pas ouvrir – Candidature au poste d'Administrateur Indépendant »

5. PROCESSUS D'EXAMEN DES CANDIDATURES :

Les candidats seront choisis par un comité interne, après étude et évaluation des dossiers parvenues dans les délais et compte tenu du degré de satisfaction des conditions de la candidature, exigées par le présent appel à candidature.

Une liste préliminaire des candidats retenus, arrêté par le comité interne, sera transmise pour avis, au Conseil du Marché Financier.

Les candidats retenus seront informés de leur sélection vingt et un (21) jour au moins avant la tenue de l'assemblée générale ordinaire.

La société ICF Mettra à la disposition des actionnaires 21 jours avant la tenue de l'assemblée générale ordinaire, en annexe du projet de résolutions, toutes les informations utiles sur les candidats retenus.

Les candidats retenus seront approuvés définitivement par l'assemblée générale ordinaire statuant sur l'exercice 2023.

(*) Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

ANNEXE 1 : CURRICULUM VITAE

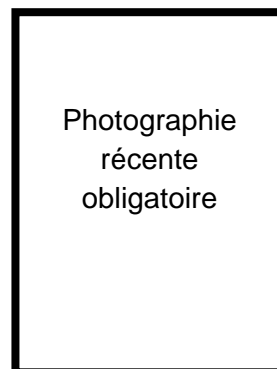
INFORMATIONS GENERALES

Nom de famille :.....
Prénom :.....
Date et lieu de naissance :.....
Nationalité :

N° pièce d'identité: Date d'émission :.....
Adresse actuelle :

.....
Téléphone : Fixe :..... Portable :

Adresse électronique :.....



FORMATION ACADEMIQUE ET DIPLOMES

Intitulé du diplôme	Nom de l'établissement	Date	Domaine d'étude

FORMATION PROFESSIONNELLE ET CERTIFICATS

Domaine de Formation	Nom de l'établissement	Date	Observations

EXPERIENCE PROFESSIONNELLE

Organisme /Entreprise	Principales Responsabilités	Date

Membre dans d'autres Organes d'Administration/de Direction

Organisme /Entreprise	Qualité	Date

AUTRES COMPETENCES

.....
.....
.....
.....

LANGUES (Niveau de la maîtrise)

.....
.....
.....

Je certifie que les informations contenues dans le présent CV sont exactes et complètes.

Fait à, le.....

Signature

(*) Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

ANNEXE 2 : FICHE DE CANDIDATURE

Au poste d'Administrateur Indépendant Au Conseil d'Administration des ICF

Nom et Prénom		
CIN OU PIECE D'IDENTITE⁽¹⁾	N°	Délivrée à Le
Adresse		
Téléphone	Fixe : GSM :	
E-mail		
Profession /Qualité ⁽²⁾		
Formation Académique & Diplômes obtenus ⁽³⁾		
Expérience professionnelle⁽⁴⁾		
Autres informations		

Membre d'Autres Conseils d'Administration / De Direction	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
	Si oui préciser le nombre :	
	Les quels :	
	

- (1) Joindre une copie de la CIN
- (2) Joindre les justificatifs des fonctions exercées
- (3) Joindre les copies des diplômes certifiés conformes
- (4) Joindre les justificatifs de l'expérience professionnelle

Fait à le.....
Signature

(*) Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

ANNEXE 3 : DECLARATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e), (Nom et Prénom) :.....

Titulaire de la carte d'identité nationale n°..... Délivrée à :le :.....

Faisant élection de domicile au :.....

Candidat (e) au poste d'Administrateur Indépendant au Conseil d'Administration des Industries Chimiques Du Fluor (ICF), déclare formellement sur l'honneur :

- Répondre aux critères d'éligibilité fixés par la décision générale du CMF n°23 du 10 Mars 2020 et mentionnées dans cet appel à candidature.
- Que les informations fournies dans mon Curriculum Vitae sont sincères et exactes.

Fait à, le

Signature Légalisé

(*) Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

AVIS DES SOCIETES*

COMMUNIQUE DE PRESSE

SOCIETE LES INDUSTRIES CHIMIQUES DU FLUOR

Siège social : 6 Rue Amine El Abbassi 1002 Tunis

APPEL A CANDIDATURE POUR LA DESIGNATION D'UN ADMINISTRATEUR REPRESENTANT LES ACTIONNAIRES MINORITAIRES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

1- OBJET:

La société « Industries Chimique du Fluor (ICF) » se propose de désigner, par voie d'appel à candidature, un administrateur représentant les actionnaires minoritaires pour un mandat de trois 3 ans (2024, 2025 et 2026), et ce conformément aux dispositions de l'article 38 Nouveau du règlement général de la Bourse telles que modifiées par l'arrêté du ministre des finances du 15 Août 2019 et la Décision Générale du Conseil du Marché financier n°23 du 10 mars.

Par actionnaires minoritaires, on entend les actionnaires détenant individuellement au plus 0,5% du capital et les institutionnels détenant individuellement au plus 5% du capital.

A cet effet, ICF informe ses actionnaires que la désignation aura lieu par voie d'élection lors d'une Assemblée électorale réservée aux actionnaires minoritaires. Le candidat désigné par l'Assemblée Elective sera soumis à la ratification de la prochaine Assemblée Générale statuant sur les états financiers de l'exercice 2023.

2- CRITERES D'ELIGIBILITE :

Le candidat éligible au poste de représentant des actionnaires minoritaires du Conseil d'Administration de «ICF» doit remplir les conditions énoncées aux articles 13, 14, 15, 16, 17 et 18 de la Décision Générale du Conseil du Marché financier n°23 du 10 mars 2020 relative aux critères et modalités de désignation des membres indépendants au conseil d'administration et au conseil de surveillance et du représentant des actionnaires minoritaires.

2-1 Conditions Générales:

Le candidat au poste de représentant des actionnaires minoritaires doit satisfaire aux conditions d'honorabilité, d'intégrité, d'impartialité, d'honnêteté, de confidentialité ainsi que de compétence et d'expérience adaptée à ses fonctions, et notamment :

- ✓ Être une personne physique et jouir de ses droits civils;
- ✓ Justifier d'une participation ne dépassant pas 0,5% dans le capital de ICF;
- ✓ Ne pourront être membre du conseil d'administration :
 - Les faillis pour une durée de cinq ans à compter de la date du jugement de mise en faillite,
 - Les personnes déclarées par jugement interdites de gérer ou diriger des sociétés, les mineurs, les incapables et les personnes condamnées à des peines assorties de l'interdiction d'exercer des fonctions publiques,
 - Les personnes condamnées pour crime ou délit portant atteinte aux bonnes mœurs ou à l'ordre public, ou aux règles régissant les sociétés, ainsi que les personnes qui en raison de leur charge ne peuvent exercer le commerce,
 - Le fonctionnaire au service de l'administration, sauf autorisation spéciale du ministère de tutelle
- ✓ Les personnes ayant fait l'objet d'un jugement définitif pour infraction à la réglementation de changes ou à la législation relative à la lutte contre le terrorisme et la répression du blanchiment d'argent
- ✓ Les personnes ayant fait l'objet d'une sanction de radiation et ou de retrait d'agrément ou d'autorisation pour l'exercice d'une activité professionnelle réglementée

2-2 Conditions relatives aux conflits d'intérêts:

Le candidat au poste d'administrateur représentant les actionnaires minoritaires doit satisfaire les critères suivants :

- ✓ Ne doit avoir à la date de dépôt de la candidature aucun intérêt direct ou indirect avec ICF, ses actionnaires autres que minoritaires , ou ses membres du Conseil d'administration de nature à le mettre dans une situation de conflit d'intérêts réel ou potentiel.
- ✓ Ne pas être ou ne pas avoir été au cours des cinq (5) années qui précèdent le dépôt de candidature
 - Président Directeur Général, Directeur général, directeur général adjoint, ou salarié des ICF;
 - Président directeur général, directeur général, directeur général adjoint, directeur général ou salarié d'une société apparentant à une autre société admise à la cote de la bourse appartenant au même secteur d'activité ou appartenant au même groupe qu'ICF;
- ✓ Ne pas être président directeur général, directeur général, directeur général adjoint, président du directoire ou directeur général unique d'une société dans laquelle ICF est directement ou indirectement administrateur ou membre du conseil de surveillance ou dans laquelle le président du conseil d'administration, le directeur général, le directeur général adjoint de ICF (actuel ou l'ayant été depuis cinq ans) ou son salarié, est administrateur ou membre du conseil de surveillance;
- ✓ Ne pas être ascendant ou descendant ou conjoint du :
 - Président directeur général, directeur général ou directeur général adjoint ou salarié des ICF;
 - Président directeur général, directeur général, directeur général adjoint ou salarié d'une société appartenant à une autre société admise à la cote de la bourse appartenant au même secteur d'activité ou appartenant au même groupe qu'ICF ;

- ✓ Ne pas être prestataire de services, notamment conseiller, fournisseur ou client des ICF
- ✓ Ne pas être, en même temps, membre du conseil d'administration, du conseil de surveillance ou du directoire d'une société appartenant au même groupe ICF ou à une autre société admise à la cote de la bourse et appartenant au même secteur d'activité,
- ✓ Ne pas être président directeur général ou directeur général ou directeur général adjoint ou président du directoire ou directeur général unique, mandataire, actionnaire, associé ou salarié d'une société ayant des liens financiers, professionnels, commerciaux ou contractuels avec ICF ou d'une société concurrente;
- ✓ Ne pas exercer d'activité professionnelle en lien direct ou indirect avec le marché financier et/ou de diffusion d'informations financières ou autres ;
- ✓ Ne pas être membre d'une association dont l'objet a un lien direct ou indirect avec le marché financier.

2-3 Qualifications et profil du candidat :

Le candidat au poste d'administrateur représentant les actionnaires minoritaires doit :

- ✓ Être titulaire soit d'une maîtrise soit d'un master ou d'un diplôme d'ingénieur dans l'une des spécialités suivantes : informatique ou organisation ou gestion des projets avec une expérience professionnelle d'au moins 10 ans dans le domaine de l'industrie chimique.
- ✓ Posséder les qualifications requises lui permettant d'accomplir convenablement sa mission.

3- **COMPOSITION DU DOSSIER DE CANDIDATURE :**

Le dossier de candidature à présenter pour le poste d'administrateur représentant les actionnaires minoritaires doit comporter les documents ci-après :

- ✓ Une demande de candidature au poste **d'administrateur représentant les actionnaires minoritaires** à l'intention de **Monsieur le Président du Conseil d'Administration des ICF** présentant le candidat, les motifs de sa candidature et son profil.
- ✓ Le curriculum vitae détaillé du candidat (*Annexe 1*).
- ✓ Une fiche de candidature (*Annexe 2*).
- ✓ Une déclaration sur l'honneur, dûment remplie et signée du candidat attestant qu'il répond notamment aux critères d'éligibilité prévus par le présent appel à candidature et les textes réglementaires. (*Annexe 3*).
- ✓ Les documents justifiant les compétences et les qualifications du candidat (notamment les diplômes universitaires).
- ✓ **Une attestation de propriété des actions justifiant le taux de participation dans le capital d'ICF.**
- ✓ Une copie de la carte d'identité nationale.
- ✓ Un extrait du casier judiciaire (bulletin numéro^o3) datant de moins de trois mois à la date du dépôt du dossier de candidature.

Les candidats s'engagent à communiquer à ICF tout document ou information qu'elle juge indispensable pour l'appréciation des dossiers de candidature.

Tout dossier de candidature ne comportant pas l'un des documents énumérés ci-dessus sera automatiquement rejeté.

4- MODALITES DE DEPOT DU DOSSIER DE CANDIDATURE :

Le dossier de candidature doit parvenir à la société ICF par voie postale sous pli fermé recommandé avec accusé de réception ou par rapide poste ou par porteur contre décharge, au bureau d'ordre central à l'adresse suivante : 06 Rue Amine Abassi -1002-Tunis, au plus tard le Mardi 27 février 2024. Le cachet de la poste ou du bureau d'ordre ICF fait foi.

L'enveloppe extérieure, libellée au nom de Monsieur le Président du Conseil d'Administration des Industries Chimiques Du Fluor (ICF), doit porter la mention apparente suivante :

« A ne pas ouvrir - Appel à Candidatures Désignation d'un Administrateur Représentant les Actionnaires Minoritaires au Conseil d'Administration des ICF ».

Tout dossier de candidature incomplet ou parvenu hors délai ne sera pas pris en compte.

5- PROCESSUS D'EXAMEN DES CANDIDATURES :

Les candidatures sont examinées par un comité interne.

Une liste préliminaire des candidats admis à concourir est transmise, pour information et avis, au Conseil du Marché Financier.

La société convoque les actionnaires minoritaires en assemblée électorale dans un délai de dix (10) jours qui suivent la clôture de l'appel à candidature. L'assemblée électorale aura pour ordre du jour unique la désignation d'un administrateur représentant les actionnaires minoritaires.

Pour être élu, le candidat doit avoir obtenu la majorité des voix des actionnaires minoritaires présents ou représentés ayant pris part à l'élection. Si à l'issue de cette élection aucun candidat n'obtient la majorité, un second tour est organisé lors de la même séance. Seuls les trois candidats ayant obtenu le plus grand nombre de voix sont maintenus. Le choix portera sur le candidat qui obtient le plus grand nombre de voix au second tour. A défaut de quorum, une deuxième assemblée est tenue dans un délai minimum de quinze jours sans qu'aucun quorum ne soit requis.

La liste des candidats retenus sera mise à la disposition des actionnaires minoritaires au siège des ICF : 6, Rue Amine Abbassi – Belvédère – Tunis, accompagné des informations les concernant.

La société soumettra la désignation du représentant des actionnaires minoritaires à la ratification de l'AGO statuant sur l'exercice 2023.

(*) Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

ANNEXE 1: CURRICULUM VITAE

INFORMATIONS GENERALES

Nom de famille :.....
Prénom :.....
Date et lieu de naissance :.....
Nationalité :

N° pièce d'identité (CIN) : Date d'émission :.....
Adresse actuelle :

.....
Téléphone : Fixe :..... Portable :

Adresse électronique :.....



FORMATION ACADEMIQUE ET DIPLOMES

Intitulé du diplôme	Nom de l'établissement	Date	Domaine d'étude

FORMATION PROFESSIONNELLE ET CERTIFICATS

Formation	Nom de l'établissement	Date	Observations

EXPERIENCE PROFESSIONNELLE

Organisme /Entreprise	Principales Responsabilités	Date

Membre dans d'autres Organes d'Administration/de Direction

Organisme /Entreprise	Qualité	Date

AUTRES COMPETENCES

.....
.....
.....
.....

LANGUES (Niveau de la maîtrise)

.....
.....
.....**Je**

certifie que les informations contenues dans le présent CV sont exactes et complètes.

Fait à, le.....

Signature

(*) Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

ANNEXE 2 : FICHE DE CANDIDATURE

**Au Poste d'administrateur représentant les administrateurs minoritaires au conseil
d'administration des ICF.**

Nom et Prénom		
CIN(1)	N°	Délivrée à Le
Adresse		
Téléphone	Fixe: GSM:	
E-mail		
Profession / Qualité		
Diplômes obtenus (2)		
Expériences professionnelles(3)		
Autres informations		
Membre de conseils d'administration(4)	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Si Oui préciser le Nombre : ----- Les quels -----	

(1) Joindre une copie de la CIN

(2) Joindre les copies des diplômes certifiés conformes

(3) Joindre les justificatifs de l'expérience professionnelle

(4) Joindre les justificatifs des fonctions exercées

Fait à le.....

Signature

(*) Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

ANNEXE 3 : DECLARATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné,

Nom et Prénom:

Titulaire de la carte d'identité nationale N° :

Délivrée à : le :

Faisant élection de domicile au:

Candidat(e) au poste d'administrateur Représentant les Actionnaires Minoritaires au Conseil d'Administration des ICF, déclare formellement sur l'honneur:

- **Répondre aux critères d'éligibilité prévus par cet appel à candidature;**
- **Ne pas être en contradiction avec les dispositions** de l'article 193 du code des sociétés commerciales et de l'article 38 Nouveau du règlement général de la Bourse telles que modifiées par l'arrêté du ministre des finances du 15 Août 2019 et la Décision Générale du Conseil du Marché financier n°23 du 10 mars 2020 relative aux critères et modalités de désignation des membres indépendants au conseil d'administration et au conseil de surveillance et du représentant des actionnaires minoritaires.
- De tenir informé le Conseil d'Administration de l'existence de situations de conflit d'intérêts. Dans ce cadre je m'engage à :
 - Indiquer au conseil d'administration, si j'occupe des fonctions dans des organes d'administration ou de direction d'autres entreprises, ainsi que des opérations effectuées ou en cours avec des entreprises liées à ICF ou à ses filiales par les entités au sein des quelles j'exerce ces fonctions;
 - Indiquer au conseil d'administration, l'existence de liens familiaux avec les principaux actionnaires personnes physiques et les membres du conseil d'administration et de la direction générale de la société.
 - Informer le conseil d'administration, au cours de mon mandat, avant d'accepter toute invitation à siéger dans un autre organe d'administration ou à assumer une fonction de direction dans une entreprise.
 - Exercer mes fonctions en toute honnêteté et loyauté en plaçant l'intérêt de la société au-dessus de mes intérêts propres.
 - Respecter les obligations de secret professionnel pour les informations dont j'aurai pris connaissance du fait de l'exercice de mes missions et de ne pas utiliser ces informations, en dehors des cas permis par la loi, à des fins autres que celles qu'exige l'exécution des missions qui me sont dévolues même après la perte de ma qualité d'administrateur.
 - Ne pas utiliser les moyens de la société à des fins personnelles ou à des fins étrangères à l'intérêt social des ICF.
- **Que les informations fournies dans mon Curriculum Vitae sont sincères et exactes.**

Fait à....., le.....

Signature Légalisée

SICAV L'INVESTISSEUR

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2023

AVIS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR

LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 31
DECEMBRE 2023

Introduction

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, et conformément aux dispositions de l'article 8 du code des organismes de placement collectif, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels de la société SICAV L'INVESTISSEUR arrêtés au 31 Décembre 2023 faisant apparaître un total bilan de 1 263 202 Dinars et un actif net de 1 214 440 Dinars.

Ces états financiers relèvent de la responsabilité de la Direction de votre société. Notre responsabilité consiste à émettre un avis sur ces états financiers sur la base de notre examen limité.

Étendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon la norme internationale d'audit relative aux missions d'examen limité. Cette norme requiert que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des procédures analytiques appliquées aux données financières. Il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers arrêtés au 31 Décembre 2023, dans tous leurs aspects significatifs, ne donnent pas une image fidèle, de la situation financière trimestrielle de la société SICAV L'INVESTISSEUR telle qu'arrêtée en conformité avec le Système Comptable des Entreprises en vigueur en Tunisie.

Observations

Nous attirons l'attention sur la note 3-4 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par la SICAV L'INVESTISSEUR pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes.

Ce traitement comptable, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires :

Par référence à l'article 2 du décret N°2001-2278 du 25 Septembre 2001 portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 du code des OPCVM et relatif aux ratios d'emploi de l'actif des OPCVM, nous avons constaté qu'au 31 Décembre 2023, les placements de la SICAV en valeurs mobilières représentent **80,10%** du total de l'actif dépassant ainsi le taux de 80% prévu par ledit article.

Tunis, le 25 janvier 2024

Le Commissaire aux Comptes

ABC Audit & Conseil

Walid AMOR

BILAN
Au 31 DECEMBRE 2023
(Unité : Dinar Tunisien)

		<u>NOTE</u>	<u>31/12/2023</u>	<u>31/12/2022</u>
<u>ACTIF</u>				
AC1	Portefeuille titres	<u>4-1</u>	1 011 828	1 016 437
AC1-A	Actions, Valeurs assimilées et droits rattachés	<u>4-2</u>	446 568	366 030
AC1-B	Obligations et Valeurs assimilées	<u>4-3</u>	147 642	236 106
AC1-C	Emprunts d'Etat	<u>4-4</u>	417 618	387 301
AC2	Placements monétaires et disponibilités		251 346	248 975
AC2-A	Placements monétaires	<u>4-5</u>	202 663	203 445
AC2-B	Disponibilités	<u>4-6</u>	48 682	45 530
AC3	Créances d'exploitation	<u>4-7</u>	29	133
AC3-A	Créances d'exploitation		29	133
TOTAL ACTIF			1 263 202	1 265 544
<u>PASSIF</u>				
PA1	OPERATEURS CREDITEURS	<u>4-8</u>	28 901	27 101
PA2	AUTRES CREDITEURS DIVERS	<u>4-9</u>	19 861	19 460
TOTAL PASSIF			48 762	46 560
<u>ACTIF NET</u>				
CP1	CAPITAL	<u>4-10</u>	1 168 449	1 169 015
CP2	SOMMES DISTRIBUABLES		45 991	49 969
CP2-A	Sommes distribuables des exercices antérieurs	<u>4-11</u>	13	10
CP2-B	Sommes distribuables de l'exercice		45 978	49 959
TOTAL ACTIF NET			1 214 440	1 218 984
TOTAL ACTIF NET ET PASSIF			1 263 202	1 265 544

ETAT DE RESULTAT
Au 31 DECEMBRE 2023
(Unité : Dinar Tunisien)

	<u>Note</u>	Période du 01/10/2023 au 31/12/2023	Période du 01/01/2023 au 31/12/2023	Période du 01/10/2022 au 31/12/2022	Période du 01/01/2022 au 31/12/2022
PR1 <u>Revenus du portefeuille-titres</u>		10 312	65 325	13 207	67 521
PR1-A Dividendes	<u>5-1</u>	0	22 223	0	21 829
PR1-B Revenus des obligations et valeurs assimilées	<u>5-2</u>	2 999	15 208	4 284	18 941
PR1-C Revenus des emprunts d'état	<u>5-3</u>	7 312	27 893	8 924	26 751
PR2 <u>Revenus des placements monétaires</u>	<u>5-4</u>	4 168	14 722	3 540	15 354
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		14 480	80 047	16 748	82 875
CH1 <u>Charges de gestion des placements</u>	<u>5-5</u>	-2 388	-9 673	-2 438	-9 618
REVENU NET DES PLACEMENTS		12 091	70 374	14 310	73 257
CH2 <u>Autres charges d'exploitation</u>	<u>5-6</u>	-6 123	-24 433	-6 062	-23 325
RESULTAT D'EXPLOITATION		5 969	45 941	8 248	49 932
PR4 <u>Régularisation du résultat d'exploitation</u>	<u>5-7</u>	0	37	0	27
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		5 969	45 978	8 248	49 959
PR4-A <u>Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</u>		-0	-37	-0	-27
PR4-B Variation des +/- value potentielles sur Titres		23 539	-19 892	-6 785	42 154
PR4-C +/- Values réalisées sur cession des titres		-1 844	19 108	3 540	-47 673
PR4-D Frais de négociation des titres		-605	-3 051	-1 402	-4 502
RESULTAT NET DE LA PERIODE		27 060	42 106	3 602	39 912

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

Au 31 DECEMBRE 2023

(Unité : Dinar Tunisien)

<u>DESIGNATION</u>	Période du 01/10/2023 au 31/12/2023	Période du 01/01/2023 au 31/12/2023	Période du 01/10/2022 au 31/12/2022	Période du 01/01/2022 au 31/12/2022
AN1 <u>VARIATION ACTIF NET RESULTANT DES OPERAT. D'EXPLOITATION</u>	27 060	42 106	3 602	39 912
AN1-A RESULTAT D'EXPLOITATION	5 969	45 941	8 248	49 932
AN1-B VARIAT.DES +/-VAL POT.SUR TITRES	23 539	-19 892	-6 785	42 154
AN1-C +/-VAL REAL..SUR CESSION DESTITRES	-1 844	19 108	3 540	-47 673
AN1-D FRAIS DE NEGOCIATION DES TITRES	-605	-3 051	-1 402	-4 502
AN2 <u>DISTRIBUTION DE DIVIDENDES</u>	0	-49 956	0	-28 590
AN3 <u>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</u>	0	3 306	0	1 866
a- <u>SOUSCRIPTIONS</u>	0	3 306	0	1 866
AN3-A CAPITAL (SOUSCRIPTIONS)	0	3 201	0	1 854
AN3-B Régularisation des sommes non distrib.	0	69	0	-16
AN3-C Régularisations des sommes distrib	0	37	0	27
b- <u>RACHATS</u>	0	0	0	0
AN3-F CAPITAL (RACHATS)	0	0	0	0
AN3-G Régularisation des sommes non distrib.	0	0	0	0
AN3-H Régularisations des sommes distrib	0	0	0	0
VARIATION DE L'ACTIF NET	27 059	-4 544	3 602	13 188
AN4 <u>ACTIF NET</u>				
AN4-A DEBUT DE PERIODE	1 187 381	1 218 984	1 215 382	1 205 796
AN4-B FIN DE PERIODE	1 214 440	1 214 440	1 218 984	1 218 984
AN5 <u>NOMBRE D'ACTIONS</u>				
AN5-A DEBUT DE PERIODE	17 214	17 167	17 167	17 140
AN5-B FIN DE PERIODE	17 214	17 214	17 167	17 167
VALEUR LIQUIDATIVE	70,550	70,550	71,007	71,007
AN6 <u>TAUX DE RENDEMENT</u>	2,28%	3,45%	0,30%	3,31%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS AU 31 DECEMBRE 2023

NOTE 1 : CREATION DE LA SOCIETE

La société « **SICAV L'INVESTISSEUR** » est une société d'investissement à capital variable de catégorie mixte et de type distribution créée le 11/02/1994 pour gérer un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe et variable. Elle est autorisée à exercer par visa du C.M.F. N° 94-117 du 28/03/1994.

NOTE 2 : OBJET

L'activité de la société a pour objet, tel que précisé dans l'article 3 de ses statuts, la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières. Elle cherche à contribuer à la mobilisation de l'épargne, au développement du marché financier et à la promotion des investissements.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31 décembre 2023, sont établis conformément aux préconisations du système comptable des entreprises notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles qu'approuvées par l'arrêté du ministre des Finances du 22 janvier 1999.

Les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3-1 : Prise en compte des actions et valeurs assimilées et des revenus y afférents

Les acquisitions d'actions et de valeurs assimilées sont enregistrées en comptabilité au moment du transfert de propriété pour leurs prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de ces achats, sont imputés en capital.

Les ventes d'actions sont comptabilisées pour leur coût moyen pondéré d'entrée en faisant la distinction entre les actions anciennes et les nouvelles tant qu'elles ne sont pas alignées.

Les plus ou moins-values sont comptabilisées parmi les capitaux propres en tant que plus ou moins-values sur cession.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat, à la date de détachement du coupon.

3-2 : Prise en compte des droits rattachés aux actions

Les droits liés aux actions (D.A. et D.P.S.) sont enregistrés séparément dès leur détachement. Ces droits sont comptabilisés à leur valeur théorique puis valorisés sur la base des cours du marché. Ils constituent un élément des coûts d'entrée des nouvelles actions à obtenir par l'exercice éventuel de ces droits.

En cas de cession, leur sortie est enregistrée au coût moyen pondéré des entrées.

3-3 : Prise en compte des titres de créances et des revenus y afférents

Les obligations et les bons de trésor assimilables ainsi que les placements monétaires sont enregistrés, au moment du transfert de propriété, pour leur prix d'achat.

Les frais encourus à l'occasion de l'achat, sont imputés en capital.

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés, est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons de trésor assimilables et sur les placements monétaires, sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus (nets de la retenue à la source libératoire de 20%).

Par ailleurs, selon les dispositions de l'article 12 du décret-loi n° 2020-30 du 10 juin 2020 portant des mesures pour la consolidation des assises de la solidarité nationale et le soutien des personnes et des entreprises suite aux répercussions de la propagation du Coronavirus « Covid-19 », les revenus des capitaux mobiliers provenant des dépôts à terme dans les comptes ouverts auprès des banques et de tout produit financier similaire et prévus par la législation et les réglementations en vigueur (bons de caisse et certificats de dépôts) dont le taux de rémunération au 1er janvier de l'année de décompte desdits revenus est supérieur au taux moyen du marché monétaire diminué de 1 point (TMM moins 1%), ont été soumis à une retenue à la source définitive et non restituable au taux de 35%, nonobstant le régime fiscal du bénéficiaire desdits revenus.

Ces mesures ont été supprimées par les dispositions de l'article 17 de la loi N° 2020-46 du 23 décembre 2020, portant loi de finances pour l'année 2021. En contrepartie, le même article prévoit que tous les revenus de capitaux mobiliers payés à partir du 1er janvier 2021 sont désormais soumis à une retenue à la source libératoire au taux de 20% (définitive et non susceptible de restitution), et ce, nonobstant le régime fiscal du bénéficiaire desdits revenus.

3-4 : Différences et variations d'estimation du portefeuille

Les comptes « Différences d'estimation » et « Variations d'évaluation » permettent d'enregistrer, à la date des arrêtés des comptes, la différence entre la valeur comptable et la valeur actuelle du portefeuille titres.

Les cours d'évaluation sont :

- Pour les valeurs cotées, le cours boursier moyen pondéré à la date d'arrêté ou à la date la plus récente ; lorsque les conditions de marché d'un titre donné, dégagent une tendance à la baisse exprimée par une réservation à la baisse ou une tendance à la hausse exprimée par une réservation à la hausse, le cours d'évaluation à retenir est le seuil de réservation à la baisse dans le premier cas et le seuil de réservation à la hausse dans le deuxième cas.

- Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :
 - À la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
 - Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
 - À la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31/12/2023 une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti, compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations du Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence de différentes parties prenantes, les Bons de Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de Bons du Trésor ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de Bons du Trésor ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

SICAV L'INVESTISSEUR ne détient aucune ligne de BTA dont la souche a été ouverte à l'émission après le 1er janvier 2018.

- Pour les titres OPCVM, la valeur à retenir postérieurement à l'acquisition, est calculée sur la base de leur valeur liquidative la plus récente.

3-5 : Evaluation des placements monétaires

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3-6 : Les charges de gestion des placements

Les charges de gestion des placements sont les rémunérations à attribuer au dépositaire, au réseau des agences de la STB et au gestionnaire suivant des conventions établies respectivement à raison de 0,1% T.T.C, 0,1% T.T.C et 0,5% H.T (au lieu de 0,8% T.T.C) de l'actif net de la SICAV, calculées quotidiennement.

Depuis le 01/10/2018, la société prend en charge la redevance revenant au conseil du marché financier ainsi que la taxe au profit des collectivités locales, initialement supportées par STB Manager, l'ancien gestionnaire de la SICAV. Cette décision a été adoptée par le conseil d'administration de la société réuni le 7 Juin 2018.

De même qu'à partir du 01/01/2019 et outre les charges susmentionnées, la société prend en charge tous les frais liés à sa gestion.

A compter du 16/07/2020, la gestion de la SICAV est assurée par STB Finance intermédiaire en bourse, aux mêmes conditions de rémunérations que STB Manager.

NOTE 4 - NOTES LIEES AU BILAN**4-1 : Portefeuille-titres**

Le solde de ce poste a atteint au 31/12/2023 un montant net de 1 011 828 Dinars, se détaillant par valeur comme suit :

PORTEFEUILLE TITRES		Nombr e	Prix de Revient	Cours	Valeurs au 31/12/202 3	% de l'actif
Code ISIN	Actions et droits rattachés		471 760		446 568	35,35%
TN0002600955	STB	15 897	61 129	3,700	58 819	4,66%
TN0007510019	LAND'OR	6 000	39 104	6,001	36 006	2,85%
TN0007630015	SOTIPAPIER	16 000	98 385	5,577	89 232	7,06%
TN0006560015	SOTUVER	5 500	67 017	12,036	66 198	5,24%
TN0007720014	UNIMED	4 000	27 252	7,522	30 088	2,38%
TN0007570013	EURO-CYCLES	5 000	90 007	15,835	79 175	6,27%
TN0003400058	AMEN BANK	969	33 390	33,351	32 317	2,56%
TN0007610017	SAH	4 530	36 212	7,987	36 181	2,86%
TN0001100254	SFBT	1 500	19 258	12,365	18 548	1,47%
TNMY01P21QP7	AMEN BANK DA 2023 1/7	1	5	4,010	4	0,00%
Emprunts de l'Etat			400 080		417 618	33,06%
TNPSL0PEJVO7	EMP NAT 2022 T1 A	1000	9 700		10 316	0,82%
TNPSL0PEJVO7	EMP NAT 2022 T1 A	455	4 386		4 673	0,37%
TNPSL0PEJVO7	EMP NAT 2022 T1 A	545	5 259		5 601	0,44%
TN0008000838	EMPT NAT 2021 B	1500	150 000		155 222	12,29%
TN0008000846	EMPT NAT 2021 C	80	80 000		82 817	6,56%
TN5XXZZ454U2	EPT NAT 1 2022 C	1000	100 000		105 689	8,37%
TNLEGO8CKWX3	ENAT1 2022A T+2,4%	158	1 455		1 595	0,13%
TNJ1M1ZAWYG5	EPT NAT 2 2022 AF	1023	9 821		10 311	0,82%
TNOAYHSVTHY1	EPT NAT 4 2022 AF	132	1 254		1 274	0,10%
TNOAYHSVTHY1	EPT NAT 4 2022 AF	273	2 594		2 635	0,21%
TNOAYHSVTHY1	EPT NAT 4 2022 AF	120	1 140		1 158	0,09%
TN2MVOGUKOA5	EPT NAT 4 2022 AV	128	1 203		1 225	0,10%
TNNI3UPDYO12	EMP NAT 2023 T2 AF	600	5 707		6 018	0,48%
TNNI3UPDYO12	EMP NAT 2023 T2 AF	117	1 112		1 173	0,09%
TNNI3UPDYO12	EMP NAT 2023 T2 AF	883	8 391		8 849	0,70%
TNHOFRXHSG72	EMP NAT 2023 T2 AV	1925	18 057		19 061	1,51%
Obligations de SOCIETES			141 102		147 642	11,69%
TN0001901115	BH F SUB 2019-1 C	600	36 000		38 269	3,03%
TN0003100674	BNA 2009 SUB	1000	6 620		6 829	0,54%
TN0003100716	BNA SUB 2017-1 B	600	12 000		12 434	0,98%
TN0002601219	STB 2020-1 C FIXE	200	16 960		17 786	1,41%
TN0002601144	STB SUB 2019-1 A FIXE	1075	21 522		21 677	1,72%
TN0002102150	TLF 2021-1 FIXE	800	48 000		50 646	4,01%
TOTAL			1 012 942		1 011 828	80,10%

4-2 : Actions, valeurs assimilées et droits rattachés

Cette rubrique s'élève au 31/12/2023 à un montant de 446 568 Dinars. Elle se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2023	31/12/2022
Actions et droits rattachés	471 760	313 048
Différence d'estimation sur actions et droits	-25 193	-4 909
Titres OPCVM	0	57 928
Différence d'estimation sur Titres OPCVM	0	-39
Total	446 568	366 030

4-3 : Obligations de sociétés

Les obligations de sociétés totalisent, au 31/12/2023, un montant de 147 642 Dinars. Elles se présentent comme suit :

Désignation	31/12/2023	31/12/2022
Obligations	141 102	253 573
Intérêts courus	6 713	9 399
Intérêts courus à l'achat	0	325
Différence d'estimation sur Obligation	-172	-190
Total	147 642	263 106

4-4 : Emprunts d'ETAT

Les emprunts d'Etat totalisent, au 31/12/2023, un montant de 417 618 Dinars. Ils se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2023	31/12/2022
Emprunt d'Etat	400 080	371 427
Intérêts courus à l'achat	116	205
Intérêts courus	16 972	15 555
Différence d'estimation sur Emprunt National	450	115
Total	417 618	387 301

4-5 : Placements monétaires

Les placements monétaires s'élèvent au 31/12/2023 à 202 663 Dinars. Ils se présentent comme suit :

Désignation	31/12/2023	31/12/2022
Compte à terme STB au 02/01/2023 (8,83% ; 91j)	0	203 445
Compte à terme STB au 29/01/2024 (9,80% ; 91j)	202 663	0
Total	202 663	203 445

4-6 Disponibilités

Les disponibilités s'élèvent au 31/12/2023 à 48 682 Dinars. Elles se présentent comme suit :

Désignation	31/12/2023	31/12/2022
Avoirs en banque	48 682	45 530
Sommes à l'encaissement	0	0
Sommes à régler	0	0
Total	48 682	45 530

4-7 : Créances d'exploitation

Les créances d'exploitation s'élèvent au 31/12/2023 à 29 Dinars et représentent les retenues à la source sur intérêts à l'achat d'emprunts d'Etat.

4-8 Opérateurs créditeurs

Le solde de ce poste s'élevant à 28 901 Dinars au 31/12/2023, se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2023	31/12/2022
Gestionnaire	2 016	1 427
Commission réseau	26 166	24 949
Commission dépositaire	718	725
Total	28 901	27 101

4-9 Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élevant à 19 861 Dinars au 31/12/2023, se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2023	31/12/2022
Etat retenue à la source	17	77
Autres créditeurs (CMF)	103	104
Impôt à payer	49	32
Dirigeants	500	500
Jeton de présence	9 845	9 388
Autres opérateurs créditeurs	9 347	9 359
Total	19 861	19 460

4-10 : Capital

Au 31/12/2023, le capital a atteint un niveau de 1 168 449 Dinars, enregistrant ainsi une baisse de 0,05% par rapport au montant arrêté à la date du 31/12/2022. Le détail comparé de cette rubrique se présente comme suit :

Désignation	31/12/2023	31/12/2022
Capital social	1 335 128	1 333 274
Souscriptions	3 201	1 854
Rachats	0	0
Frais de négociation de titres	-3 051	-4 502
Variation d'estimation / actions et droits	-25 193	-4 909
Variation d'estimation / Emprunts d'Etat et obligations	278	-75
Variation d'estimation / Titres OPCVM	0	-39
Plus-value/ actions et droits	28 888	35 423
Moins-value/ actions et droits	-3 357	-71 721
Plus-value/Titres OPCVM	2 817	4 186
Moins-value/ Titres OPCVM	-8 910	-15 888
Plus-value/ Emprunts d'Etat	0	0
Moins-value/ Emprunts d'Etat	0	-300
Moins-value/ Obligations des sociétés	-331	-378
Plus-value/ Obligations des sociétés	0	1 005
+/- val/report /Titres OPCVM	39	-873
+/- val/report actions et droits	4 909	48 011
+/- val/report Emprunts d'Etat	75	39
Sous-total 1	1 334 493	1 325 108
Sommes non distribuables / exercice clos	-166 113	-156 077
Régularisation des sommes non distribuables (souscription)	69	-16
Régularisation des sommes non distribuables (rachats)	0	0
Sous-total 2	-166 044	-156 093
Capital	1 168 449	1 169 015

Les mouvements sur le capital, au cours du quatrième trimestre 2023, se détaillent ainsi :

Capital au 30-09-2023

Montant	1 147 359
Nombre de titres	17 214
Nombre d'actionnaires	45

Souscriptions réalisées

Montant	0
Nombre de titres émis	0
Nombre d'actionnaires entrants	0

Rachats effectués

Montant	0
Nombre de titres rachetés	0
Nombre d'actionnaires sortants	0

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	23 539
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	-1 844
Frais de négociation de titres	-605
Régularisation des sommes non distribuables	0

Capital au 31-12-2023

Montant	1 168 449
Nombre de titres	17 214
Nombre d'actionnaires	45

4-11 : Sommes distribuables des exercices antérieurs

Les sommes distribuables des exercices antérieurs s'élèvent au 31/12/2023, à 13 Dinars et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2023	31/12/2022
Résultat de l'exercice en instance d'affectation	0	0
Report à nouveau sur arrondi de coupons	13	10
	13	10

4-12 : Actif net

L'actif net de la société s'élève, à la fin du quatrième trimestre 2023, à 1 214 440 Dinars, enregistrant ainsi une baisse par rapport au même trimestre de l'année 2022 de 0,37%.

Désignation	31/12/2023	31/12/2022
Capital	1 168 449	1 169 015
Sommes distribuables	45 991	49 969
Total	1 214 440	1 218 984

NOTE 5 - NOTES LIEES AU COMPTE DE RESULTAT

5-1 : Dividendes

Ce poste enregistre, au titre du quatrième trimestre 2023, un montant nul se détaillant comme suit :

Désignation	Période du	Période du	Période du	Période du
	01/10/2023	01/01/2023	01/10/2022	01/01/2022
	au	au	au	au
	31/12/2023	31/12/2023	31/12/2022	31/12/2022
Revenus des actions	0	10 535	0	0
Revenus des Titres OPCVM	0	11 688	0	21 829
Total	0	22 223	0	21 829

5-2 : Revenus des obligations de sociétés

Ce poste enregistre, au titre du quatrième trimestre 2023, un montant de 2 999 Dinars, se détaillant comme suit :

Désignation	Période du	Période du	Période du	Période du
	01/10/2023	01/01/2023	01/10/2022	01/01/2022
	au	au	au	au
	31/12/2023	31/12/2023	31/12/2022	31/12/2022
Revenus des obligations de sociétés (Potentiel)	-402	6 713	1 209	9 399
Revenus des obligations de sociétés (Report)	0	-9 399	0	-10 026
Revenus des obligations de sociétés (Réalisé)	3 401	17 894	3 075	19 568
Total	2 999	15 208	4 284	18 941

5-3 : Revenus des emprunts d'Etat :

Ce poste enregistre, au titre du quatrième trimestre 2023, un montant de 7 312 Dinars se détaillant comme suit :

Désignation	Période du	Période du	Période du	Période du
	01/10/2023	01/01/2023	01/10/2022	01/01/2022
	au	au	au	au
	31/12/2023	31/12/2023	31/12/2022	31/12/2022
Revenus des emprunts de l'ETAT (Réalisé)	455	26 476	2 597	19 367
Revenus des emprunts de l'ETAT (Report)	0	-15 555	0	-8 171
Revenus des emprunts de l'ETAT (potentiel)	6 857	16 972	6 326	15 555
Total	7 312	27 893	8 924	26 751

5-4 : Revenus des placements monétaires :

Les revenus des placements monétaires ont atteint un montant de 4 168 Dinars au titre du quatrième trimestre 2023. Ils se détaillent comme suit :

Désignation	Période du	Période du	Période du	Période du
	01/10/2023	01/01/2023	01/10/2022	01/01/2022
	au	au	au	au
	31/12/2023	31/12/2023	31/12/2022	31/12/2022
Revenus compte à terme (Potentiel)	86	2 663	3 445	3 445
Revenus compte à terme (Report)	0	-3 445	0	-1 535
Revenus compte à terme échus	3 866	15 169	0	13 279
Intérêts sur comptes de dépôts	216	334	95	165
Total	4 168	14 722	3 540	15 354

5-5 : Charges de gestion des placements

Les charges de gestion des placements ont atteint, au titre du quatrième trimestre 2023, un montant de 2 388 Dinars. Elles se détaillent comme suit :

Désignation	Période du	Période du	Période du	Période du
	01/10/2023	01/01/2023	01/10/2022	01/01/2022
	au	au	au	au
	31/12/2023	31/12/2023	31/12/2022	31/12/2022
Rémunération du Gestionnaire (1)	1 787	7 239	1 825	7 198
Rémunération de réseau (2)	300	1 217	307	1 210
Rémunération du dépositaire (3)	300	1 217	307	1 210
Total	2 388	9 673	2 438	9 618

(1) : **Rémunération du gestionnaire** : La société « SICAV L'INVESTISSEUR » a confié la gestion à la société « STB MANAGER » moyennant une rémunération de 0,5% HT de l'actif net (anciennement fixée à 0,8% T.T.C) calculée quotidiennement au nouveau taux à partir du 01/01/2019. Cette mise à jour tient compte de la décision du conseil d'administration de la société réuni le 07 Juin 2018 qui prévoit, par ailleurs, la prise en charge par la SICAV de tous les frais liés à sa gestion à compter de la même date susmentionnée.

Par ailleurs, le conseil d'administration de la « SICAV L'INVESTISSEUR » réuni le 07 juin 2018 a décidé le changement du gestionnaire pour confier la gestion à la société « STB FINANCE ». La SICAV a reçu l'agrément y afférent, du Conseil de Marché Financier, en date du 31/10/2019, et l'a soumis à l'assemblée générale extraordinaire réunie en date du 22/01/2020 pour la mise à jour des statuts.

La nouvelle convention de gestion avec la STB Finance a été conclue le 07/07/2020 mais ledit changement est entré en vigueur à partir du 16/07/2020 selon un communiqué publié par la SICAV au B.O du CMF en date du 10/07/2020. Les conditions de rémunération du gestionnaire sont restées inchangées.

(2) : **Rémunération du dépositaire** : La société « SICAV L'INVESTISSEUR » a confié la fonction de dépositaire à la « Société Tunisienne de Banque - STB » moyennant une rémunération de 0,1% TTC de l'actif net, calculée quotidiennement.

(3) : **Rémunération du réseau** : La société « SICAV L'INVESTISSEUR » a confié la fonction distributeur à la « Société Tunisienne de Banque - STB » moyennant une rémunération de 0,1% TTC de l'actif net, calculée quotidiennement.

5-6 : Autres charges

Cette rubrique se présente comme suit :

Désignation	Période du	Période du	Période du	Période du
	01/10/2023	01/01/2023	01/10/2022	01/01/2022
	au	au	au	au
	31/12/2023	31/12/2023	31/12/2022	31/12/2022
Rémunérations CAC*	1 623	6 437	1 623	6 011
Publicité & publications*	1 515	6 010	1 515	6 017
Jeton de présence*	2 510	9 957	2 510	9 520
Redevance CMF*	300	1 217	307	1 210
Impôts et taxes*	166	795	53	500
Autres charges	9	17	54	67
Total	6 123	24 433	6 062	23 325

* Toutes les charges liées à la gestion de la SICAV antérieurement supportées par la société « STB Manager », l'ancien gestionnaire de la SICAV, sont désormais prises en charge par la SICAV aux termes de la décision du conseil d'administration de la société réuni le 07/06/2018 et ce à compter du 01/10/2018 pour la redevance du CMF et la taxe au profit des collectivités locales et à compter du 01/01/2019 pour les autres charges.

(i) La SICAV L'INVESTISSEUR a supprimé, à compter du 1er janvier 2020, la rémunération de son président directeur général en contrepartie de la révision de la valeur de ses jetons de présence. La mise à jour de ces engagements fait suite la décision du conseil d'administration de la société mère STB réuni en date du 19 octobre 2019. Cette décision a été approuvée par l'assemblée générale ordinaire de la SICAV réunie en date du 29/04/2021.

5-7 : Régularisation du résultat d'exploitation

Cette rubrique se présente comme suit :

Désignation	Période du	Période du	Période du	Période du
	01/10/2023	01/01/2023	01/10/2022	01/01/2022
	au	au	au	au
	31/12/2023	31/12/2023	31/12/2022	31/12/2022
Régularisation des sommes distribuables de la période (souscription)	0	37	0	27
Régularisation des sommes distribuables de la période (rachats)	0	0	0	0
Total	0	37	0	27

GENERALE OBLIG SICAV
SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETTEE AU 31 DECEMBRE 2023

RAPPORT D'EXAMEN LIMITE
SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS AU 31 DECEMBRE 2023

Introduction

En exécution de notre mandat de commissariat aux comptes et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels de la Société « GENERALE OBLIG-SICAV » pour la période allant du premier Octobre au 31 Décembre 2023, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 10.179.942, un actif net de D : 10.144.957 et un bénéfice de la période de D : 143.389.

Nous avons effectué l'examen des états financiers trimestriels ci-joints de la Société « GENERALE OBLIG-SICAV » comprenant le bilan au 31 Décembre 2023, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410 « Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité ». Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen analytique est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels ci-joints de la Société « GENERALE OBLIG-SICAV » ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la société au 31 Décembre 2023, ainsi que de sa performance financière et de la variation de son actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Paragraphe post Conclusion

Les disponibilités représentent à la clôture de la période 20,10% du total des actifs, se situant ainsi au-dessus du seuil de 20% fixé par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2021.

Notre conclusion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Tunis, le 24 Janvier 2024

Le commissaire aux comptes :

FINOR
Karim DEROUICHE

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2023

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

ACTIF	Note	31/12/2023	31/12/2022
Portefeuille-titres	4	5 140 268,503	6 743 012,732
Obligations et valeurs assimilées		4 640 976,507	6 238 312,396
Titres des Organismes de Placement Collectif		499 291,996	504 700,336
Placements monétaires et disponibilités		5 032 552,882	4 783 372,036
Placements monétaires	5	2 986 670,966	3 496 882,202
Disponibilités		2 045 881,916	1 286 489,834
Créances d'exploitation	6	7 120,266	6 238,243
TOTAL ACTIF		10 179 941,651	11 532 623,011
PASSIF			
Opérateurs créditeurs	7	21 069,104	25 280,165
Autres créditeurs divers	8	13 915,071	16 485,800
TOTAL PASSIF		34 984,175	41 765,965
ACTIF NET			
Capital	9	9 639 352,398	10 870 495,116
Sommes distribuables			
Sommes distribuables de l'exercice		505 605,078	620 361,930
ACTIF NET		10 144 957,476	11 490 857,046
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		10 179 941,651	11 532 623,011

ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinars tunisien)

	<i>Note</i>	<i>du 01/10/2023 au 31/12/2023</i>	<i>du 01/01/2023 au 31/12/2023</i>	<i>du 01/10/2022 au 31/12/2022</i>	<i>du 01/01/2022 au 31/12/2022</i>
Revenus du portefeuille-titres	10	96 612,825	427 136,282	119 362,086	505 931,388
Revenus des obligations et valeurs assimilées		96 612,825	416 731,962	119 362,086	420 758,220
Revenus des titres des Organismes de Placement Collectif		-	10 404,320	-	85 173,168
Revenus des placements monétaires	11	61 838,547	204 931,412	66 802,770	309 748,495
Revenus des prises en pension	12	-	2 295,600	24 977,312	112 241,564
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		<u>158 451,372</u>	<u>634 363,294</u>	<u>211 142,168</u>	<u>927 921,447</u>
Charges de gestion des placements	13	(16 619,907)	(69 587,710)	(20 830,833)	(93 072,105)
REVENU NET DES PLACEMENTS		<u>141 831,465</u>	<u>564 775,584</u>	<u>190 311,335</u>	<u>834 849,342</u>
Autres charges	14	(5 585,777)	(23 161,248)	(6 289,693)	(26 430,183)
RESULTAT D'EXPLOITATION		<u>136 245,688</u>	<u>541 614,336</u>	<u>184 021,642</u>	<u>808 419,159</u>
Régularisation du résultat d'exploitation		<u>(10 668,330)</u>	<u>(36 009,258)</u>	<u>(94 993,040)</u>	<u>(188 057,229)</u>
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		<u>125 577,358</u>	<u>505 605,078</u>	<u>89 028,602</u>	<u>620 361,930</u>
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		10 668,330	36 009,258	94 993,040	188 057,229
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		-	67 944,111	21 595,019	(9 015,641)
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		7 142,992	(13 972,311)	(14 197,891)	(7 563,801)
RESULTAT NET DE LA PERIODE		<u><u>143 388,680</u></u>	<u><u>595 586,136</u></u>	<u><u>191 418,770</u></u>	<u><u>791 839,717</u></u>

GO SICAV

16, Avenue Jean Jaurès

1001 - Tunis

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

<i>Note</i>	<i>du 01/10/2023</i>	<i>du 01/01/2023</i>	<i>du 01/10/2022</i>	<i>du 01/01/2022</i>
	<i>au 31/12/2023</i>	<i>au 31/12/2023</i>	<i>au 31/12/2022</i>	<i>au 31/12/2022</i>
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT				
DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	<u>143,388.680</u>	<u>595,586.136</u>	<u>191,418.770</u>	<u>791,839.717</u>
Résultat d'exploitation	136,245.688	541,614.336	184,021.642	808,419.159
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	7,142.992	(13,972.311)	(14,197.891)	(7,563.801)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	-	67,944.111	21,595.019	(9,015.641)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	<u>(326,768.346)</u>	<u>(1,941,485.706)</u>	<u>(1,851,884.113)</u>	<u>(1,389,686.289)</u>
Souscriptions				
- Capital	16,697,636.589	47,134,057.314	2,746,033.095	46,733,382.020
- Régularisation des sommes non distribuables	1,036,908.536	2,841,733.300	128,108.124	2,184,457.670
- Régularisation des sommes distribuables	847,588.947	1,441,962.536	146,474.402	947,470.904
Rachats				
- Capital	(16,995,428.199)	(48,931,024.092)	(4,424,382.625)	(47,888,065.550)
- Régularisation des sommes non distribuables	(1,055,216.942)	(2,950,242.970)	(206,649.667)	(2,231,403.200)
- Régularisation des sommes distribuables	(858,257.277)	(1,477,971.794)	(241,467.442)	(1,135,528.133)
VARIATION DE L'ACTIF NET	<u>(183,379.666)</u>	<u>(1,345,899.570)</u>	<u>(1,660,465.343)</u>	<u>(597,846.572)</u>
ACTIF NET				
En début de période	10,328,337.142	11,490,857.046	13,151,322.389	12,088,703.618
En fin de période	10,144,957.476	10,144,957.476	11,490,857.046	11,490,857.046
NOMBRE D'ACTIONS				
En début de période	75,212	87,244	101,346	96,946
En fin de période	72,822	72,822	87,244	87,244
VALEUR LIQUIDATIVE	<u>139.312</u>	<u>139.312</u>	<u>131.709</u>	<u>131.709</u>
TAUX DE RENDEMENT	<u>1.45%</u>	<u>5.77%</u>	<u>1.50%</u>	<u>5.63%</u>

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

AU 31 Décembre 2023

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

La GENERALE-OBLIG SICAV est une société d'investissement à capital variable de catégorie obligataire régie par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 26 juillet 2000 à l'initiative de la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » et a reçu l'agrément de Monsieur le Ministre des Finances en date du 10 Janvier 2000.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, GENERALE-OBLIG SICAV bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La gestion de la GENERALE OBLIG-SICAV est confiée à la Compagnie Générale d'Investissement «CGI », le dépositaire étant l'ATB.

La GENERALE OBLIG-SICAV est devenue une sicav de capitalisation par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 29 mai 2017.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31 décembre 2023, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états inclus dans les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le gestionnaire.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs au titre d'OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

3.2- Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2023, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société « GENERALE OBLIG-SICAV » figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

3.3- Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3.4- Opérations de pensions livrées

- *Titres mis en Pension*

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan sous une rubrique distincte parmi le portefeuille titres, « Titres mis en pension ».

La dette correspondant à la somme reçue du cessionnaire et devant être restituée à l'issue de la pension est également individualisée et présentée sous une rubrique spécifique au passif du bilan, « Dettes sur opérations de pensions livrées ».

Les mêmes règles d'évaluation des placements et de prise en compte des revenus y afférents développés dans les paragraphes précédents, sont applicables aux titres donnés en pension.

Sont considérés des intérêts, les revenus résultant de la différence entre le prix de rétrocession et le prix de cession au titre des opérations de pensions livrées.

Ainsi, la SICAV procède à la constatation de la charge financière représentant les intérêts courus qui devraient être versés au cessionnaire sous une rubrique spécifique de l'état de résultat « intérêts des mises en pension ».

- *Titres reçus en Pension*

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif au niveau du portefeuille titres. La créance correspondant à la somme due au cédant est individualisée et présentée parmi les placements monétaires sous la rubrique « Créances sur opérations de pensions livrées ».

Les rémunérations y afférentes sont inscrites à l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Revenus des prises en pension ».

3.5- Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.6- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

Note 4: Portefeuille titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2023 à D : 5.140.268,503 , s'analysant ainsi :

Code ISIN	Désignation du titre	Nombre	coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2023	% actif net
	<u>Obligations et valeurs assimilés</u>		4 469 239,500	4 640 976,507	45,75%
	Obligations des sociétés		4 469 117,000	4 640 850,614	45,75%
TN0003400348	EO SUB AMEN BANK 2009 A	3 000	19 860,000	20 080,022	0,20%
TN0003400355	EO SUB AMEN BANK 2009 B	3 000	19 860,000	20 214,862	0,20%
TN0003400405	EO SUB AMEN BANK 2010-1(TMM+0,85%)	3 000	39 870,000	40 812,213	0,40%
TN0003400660	EO AMEN BANK SUB 2020 B	5 000	300 000,000	319 540,455	3,15%
TN0003600509	EO ATB 2007/1 (TMM+2%)	5 000	180 000,000	188 642,911	1,86%
TN0003600640	EO SUB ATB 2017 CAT A	1 000	40 000,000	42 551,620	0,42%
TN0004700811	EO ATL 2020-1	5 000	200 000,000	203 468,270	2,01%
TNFUHZ3R7VR5	EO ATL 2021/1	5 000	400 000,000	429 711,201	4,24%
TN4J4VCBM140	EO ATL 2022/1	2 000	160 000,000	162 657,923	1,60%
TNMA55MMDD46	EO ATL 2023/1 CAT A	1 000	100 000,000	107 157,260	1,06%
TN0004620134	EO BTK 2009	1 000	13 287,000	14 078,169	0,14%
TN0004201455	EO CIL 2018/1	1 900	38 000,000	41 081,144	0,40%
TN0004201471	EO CIL 2020/1	10 000	300 000,000	301 859,017	2,98%
TN0003900230	EO UIB 2009/1	2 000	13 240,000	13 507,405	0,13%
TN0003900263	EO UIB 2011/1 CAT B	2 500	100 000,000	101 762,623	1,00%
TN0001901073	EO BH SUB 2019-1	2 000	40 000,000	42 456,830	0,42%

TNSH8NXC1WC4	EO BH SUB 2021/2	5 000	375 000,000	381 362,787	3,76%
TN0007780067	EO ABC 2020/1 CAT A	10 000	400 000,000	418 561,749	4,13%
TN0002102150	EO TLF 2021-1	1 500	90 000,000	94 980,394	0,94%
TNYJL6N2AEP6	EO TLF 2022/1 TF	2 000	160 000,000	168 997,770	1,67%
TNXIY8MEDJE3	EO TLF 2022/2	4 000	320 000,000	325 036,066	3,20%
TN0002601060	EO SUB STB 2021/1	5 000	400 000,000	425 551,781	4,19%
TN4J4VCBM14	EO TJR LEASING 2022/1	9 500	760 000,000	776 778,142	7,66%
	Emprunt national		122,500	125,893	0,00%
TN0008000515	Emprunt National 2014/CAT/C	10	122,500	125,893	0,00%
	Titres des Organismes de Placement Collectif		471 369,104	499 291,996	4,92%
	Titres des OPCVM		471 369,104	499 291,996	4,92%
TN0007150014	SICAV ENTREPRISE	1 104	112 837,242	121 267,776	1,20%
TNUR2EE3X1V2	FCP SALAMETT CAP	9 330	187 635,630	193 728,120	1,91%
TN21K187JU11	FCP SALAMETT PLUS	2 500	25 147,500	32 995,000	0,33%
TN9APUZ8DQV0	FCP HELION MONEO	500	50 990,500	53 832,000	0,53%
TNDUQFATMV53	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	900	94 758,232	97 469,100	0,96%
	TOTAL		4 940 608,604	5 140 268,503	50,67%

Pourcentage par rapport à l'Actif	50,49%
--	---------------

Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2023 à D : 2.986.670,966 , se détaillant comme suit :

Code ISIN	Désignation du titre	Montant	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2023	% Actif net
	Certificats de dépôt	3 000 000	2 970 823,376	2 986 670,966	29,44%
TNETT47SUQQ9	Certificat de dépôt ATB au 08/01/2024 à 9,75% pour 20 jours	500 000	497 845,001	499 245,747	4,92%
TNUZA5Q7AW99	Certificat de dépôt BTE au 17/01/2024 à 9% pour 30 jours	500 000	497 022,332	498 411,910	4,91%
TNWSX84ZZGS9	Certificat de dépôt BTE au 17/01/2024 à 9% pour 20 jours	500 000	498 009,950	498 407,960	4,91%
TN1QHPIH2BW9	Certificat de dépôt TSB au 17/01/2024 à 9% pour 20 jours	500 000	498 009,950	498 407,960	4,91%
TNM8TU2MYTJ6	Certificat de dépôt UNIFACTOR au 05/02/2024 à 10,29% pour 90 jours	1 000 000	979 936,143	992 197,389	9,78%
	TOTAL		2 970 823,376	2 986 670,966	29,44%
	Pourcentage par rapport au total des actifs				29,34%

Note 6: Créances d'exploitation

Cette rubrique s'élève au 31/12/2023 à D : 7.120,266 contre D : 6.238,243 au 31/12/2022 et se détaille ainsi :

	<u>31/12/2023</u>	<u>31/12/2022</u>
Intérêts sur dépôts à vue à recevoir	7 120,266	6 238,243
Total	<u>7 120,266</u>	<u>6 238,243</u>

Note 7 : Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 31/12/2023 à D : 21.069,104 contre D : 25.280,165 au 31/12/2022 et se détaille ainsi :

	<u>31/12/2023</u>	<u>31/12/2022</u>
Rémunération du dépositaire	5 948,890	5 949,025
Rémunération du gestionnaire	15 120,214	19 331,140
Total	<u>21 069,104</u>	<u>25 280,165</u>

Note 8 : Autres créditeurs divers

Cette rubrique s'élève au 31/12/2023 à D : 13.915,071 contre D : 16.485,800 au 31/12/2022 et se détaille ainsi :

	<u>31/12/2023</u>	<u>31/12/2022</u>
Honoraires du commissaire aux comptes	5 194,728	6 884,383
CMF Etat, retenue à la source	912,014	1 142,352
	<u>7 808,329</u>	<u>8 459,065</u>
Total	<u>13 915,071</u>	<u>16 485,800</u>

Note 9 : Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital au cours de la période allant du 1 er Janvier au 31 Décembre 2023 se détaillent ainsi:

Capital au 31-12-2022

Montant	10 870 495,116
Nombre de titres	87 244
Nombre d'actionnaires	367

Souscriptions réalisées

Montant	47 134 057,314
Nombre de titres émis	378 286
Nombre d'actionnaires nouveaux	102

Rachats effectués

Montant	(48 931 024,092)
Nombre de titres rachetés	(392 708)
Nombre d'actionnaires sortants	(114)

Autres mouvements

Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	(5 959,813)
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(13 972,311)
Plus (ou moins) value réalisées sur cession de titres	67 944,111
Résultat incorporé à la VL (A)	620 361,930
Régularisation du résultat incorporé à la VL	(102 549,857)

Capital au 31-12-2023

Montant	9 639 352,398
Nombre de titres	72 822
Nombre d'actionnaires	355

(A): Selon décision de l'Assemblée Générale Ordinaire du 17 mai 2023.

Note 10 : Revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille-titres totalisent D : 96.612,825 pour la période allant du 01.10 au 31.12.2023, contre D : 119.362,086 pour la même période de l'exercice 2022, et se détaillent comme suit :

	du 01/10 au 31/12/2023	du 01/01 au 31/12/2023	du 01/10 au 31/12/2022	du 01/01 au 31/12/2022
<u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u>				
<i>Revenus des obligations</i>				
- intérêts	96 611,224	416 722,650	119 358,885	420 742,461
<i>Revenus des titres émis par le trésor et négociables</i>				
<i>sur le marché financier</i>				
- intérêts (Emprunt National)	1,601	9,312	3,201	15,759
<u>Revenus des titres des Organismes de Placement Collectif</u>				
<i>Revenus des Titres OPCVM</i>				
- Dividendes	-	10 404,320	-	85 173,168
Total	96 612,825	427 136,282	119 362,086	505 931,388

Note 11 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01.10 au 31.12.2023 à D : 61.838,547, contre D : 66.802,770 pour la même période de l'exercice 2022, et se détaille ainsi :

	du 01/10 au 31/12/2023	du 01/01 au 31/12/2023	du 01/10 au 31/12/2022	du 01/01 au 31/12/2022
Intérêts des dépôts à vue	7 823,645	28 596,087	6 130,370	32 291,774
Intérêts des certificats de dépôts	54 014,902	176 335,325	60 672,400	277 456,721
Total	61838,547	204 931,412	66 802,770	309 748,495

Note 12 : Revenus des prises en pension

Les Intérêts perçus au titre des opérations de prises en pension s'analysent comme suit :

	du 01/10 au 31/12/2023	du 01/01 au 31/12/2023	du 01/10 au 31/12/2022	du 01/01 au 31/12/2022
Intérêts des pensions livrées	-	2 295,600	24 977,312	112 241,564
Total	-	2 295,600	24 977,312	112 241,564

Note 13 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/10 au 31/12/2023 à D : 16.619,907, contre D : 20.830,833 pour la période allant du 01/10 au 31/12/2022, se détaillant ainsi :

	du 01/10 au 31/12/2023	du 01/01 au 31/12/2023	du 01/10 au 31/12/2022	du 01/01 au 31/12/2022
Commission de gestion de la CGI	15 120,215	63 637,845	19 331,141	87 122,240
Rémunération du dépositaire	1 499,692	5 949,865	1 499,692	5 949,865
Total	16 619,907	69 587,710	20 830,833	93 072,105

Note 14 : Autres charges

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/10 au 31/12/2023 à D : 5.585,777, contre D : 6.289,693 pour la période allant du 01/10 au 31/12/2022, se détaillant ainsi :

	du 01/10 au 31/12/2023	du 01/01 au 31/12/2023	du 01/10 au 31/12/2022	du 01/01 au 31/12/2022
Honoraires commissaire aux comptes	3 024,684	12 000,105	3 024,684	11 474,025
Redevance CMF	2 541,215	10 695,459	3 248,935	14 642,413
Contribution Sociale de Solidarité	-	400,000	-	200,000
Autres	19,878	65,684	16,074	113,745
Total	5 585,777	23 161,248	6 289,693	26 430,183

Note 15 : Autres informations***Rémunération du gestionnaire :***

La gestion de la "GENERALE OBLIG-SICAV" est confiée à la Compagnie Générale d'Investissement "CGI". Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération en hors taxes de 0,5% l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien.

Rémunération du dépositaire :

La banque "ARAB TUNISIAN BANK" assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contre partie de ses prestations, le dépositaire perçoit une rémunération annuelle forfaitaire de D : 5.000 HT.